

A11C63
A84
1995
14
Ex. 1
QL
P. gouv.

COMMISSION DE LANAUDIÈRE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T

Québec 

COMMISSION DE
LANAUDIÈRE
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



Québec 

A11C63

A84

1995

14

2x.1

G-L/P.Gow

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	XIII
LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION	XV
LISTE DES ANNEXES	XVII
PROFIL DE LANAUDIÈRE	1
INTRODUCTION	5
1. BILAN DES TÉMOIGNAGES	11
A. Le mandat	12
a. Appui	12
b. Contestation	12
B. L'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec	12
C. Préambule	13
D. Souveraineté (article 1)	15
E. Association économique (article 2)	16
F. Nouvelle constitution (article 3)	18
a. Charte des droits et libertés	19
b. Communauté anglophone	20
c. Nations autochtones	21
d. Décentralisation	21
G. Territoire (article 4)	22
H. Citoyenneté (article 5)	23
I. Monnaie (article 6)	23
J. Traités (article 7)	24

K. Alliances internationales	24
a. ONU et organisations internationales (article 8)	25
b. Commonwealth (article 9)	25
c. Francophonie (article 9)	25
d. OTAN, NORAD (article 9)	25
e. ALENA et GATT (article 9)	26
f. OEA (article 9)	26
L. Continuité des lois	27
a. Continuité des lois et règlements fédéraux (article 10)	27
b. Pensions et suppléments du revenu (article 11)	27
c. Permis, licences et autorisations (article 11)	28
d. Autorité judiciaire (article 12)	28
e. Gestion du transfert des lois canadiennes (article 13)	29
f. Continuité des lois, règlements et conventions du Québec	29
M. Partage des biens et des dettes (article 15)	30
N. Entrée en vigueur	30
a. Dates	30
b. Propositions visant à recevoir des offres du fédéral	31
c. Allophones et minorités québécoises	31
d. Entrée en vigueur	31
O. Question référendaire (article 17)	31
P. Position exprimée par l'intervenant au regard de l'avant-projet de loi	34
Q. Les autres options constitutionnelles	35
R. Administration	35
a. Budget (revenus) et administration (finances)	37
b. Fonction publique	39
c. Organismes gouvernementaux et structure des ministères	39
S. Affaires sociales	40
a. Assurance-chômage	40
b. Condition féminine	41
c. Famille et allocations familiales	41
d. Habitation	42
e. Santé et services sociaux	42
f. Sécurité du revenu	44
T. Économie et emploi	44

U. Institutions	46
a. Administration de la justice	46
b. Défense nationale - sécurité publique	47
V. Aménagement	47
a. Affaires municipales	47
b. Aménagement et développement régional	48
c. Environnement-faune	49
d. Loisirs, chasse et pêche	50
e. Parcs et réserves	51
f. Transport aérien-ferroviaire-maritime-routier	51
W. Éducation	52
a. Formation professionnelle	53
X. Relations internationales	54
a. Immigration	54
Y. Culture, patrimoine, communications	55
a. Accès à l'information	55
b. Autoroute électronique	55
c. Communautés culturelles	56
d. Conservation et développement du patrimoine	56
e. Culture	56
f. Langue française	57
g. Radiodiffusion	57
h. Télécommunication	58
2. ÉVALUATION DE LA COMMISSION	59
A. Projet de société	59
B. Décentralisation	60
C. Souveraineté	61
D. Administration	62
E. Éducation	62
F. Économie-emploi, Culture	62
G. Affaires sociales	63
H. Autochtones	63
TABLEAU DES PRIORITÉS	64
CONCLUSION GÉNÉRALE	65
ANNEXES	67

Joliette le 15 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau
Premier ministre du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec) G1A 1A2

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de la Commission de Lanaudière sur l'avenir du Québec, résultat du mandat confié le 11 janvier 1995.

Monsieur le Premier ministre, il faut souligner l'intérêt et la grande participation lanaudoise tout au long de la tournée de la Commission. Lors des audiences et des forums, la qualité des intervenants a prévalu sur tous les plans et dans tous les secteurs d'activités, mettant en évidence la qualité intérieure des lanaudoises et des lanaudois ainsi que leur grande sagesse.

Par leur implication et leur disponibilité, les commissaires ont su être à l'écoute des gens et ont pu échanger avec ces derniers, entre autres, sur les enjeux de l'avant-projet de loi sur l'avenir du Québec. Cette expérience unique et enrichissante aurait lieu d'être reprise afin d'approfondir plusieurs questions d'intérêt public.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

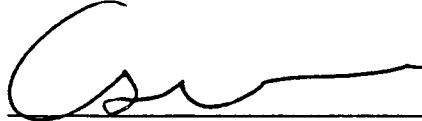
Le président,



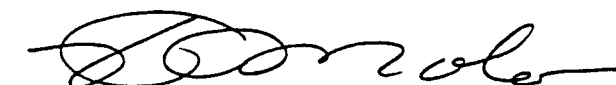
Louis-Paul Allard

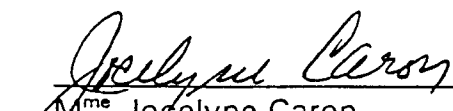
Nous, soussigné(e)s, membres de la Commission de Lanaudière sur l'avenir du Québec et mandatés par décret gouvernemental déposons le présent rapport qui nous l'espérons pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale engagée sur l'avenir du Québec.

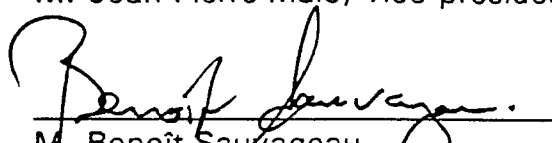
Fait à Joliette, ce 15 mars 1995.


M. Louis-Paul Allard, président

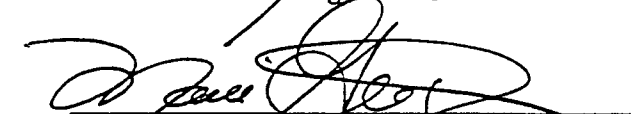

M^{me} Claire Poliquin, vice-présidente


M. Jean-Pierre Malo, vice-président


M^{me} Jocelyne Caron

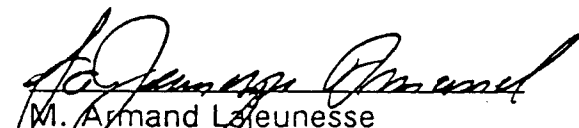

M. Benoît Sauvageau


M. Guy Chevette


M^{me} Marie Grégoire


M. Alain Larue

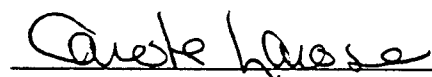

M. Daniel Bélec

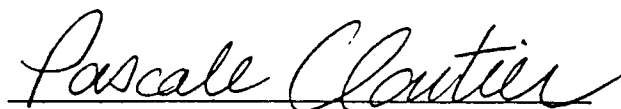

M. Armand Lajeunesse


M. Jean-Marc Robitaille

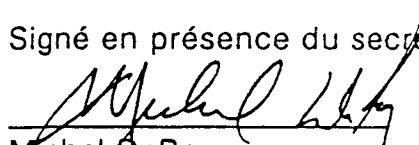

M. Roch Lasalle


M^{me} Cécile Croze


M^{me} Carole Larose


M^{me} Pascale Cloutier

Signé en présence du secrétaire de la commission


Michel DeRoy

REMERCIEMENTS

Les membres de la Commission de Lanaudière tiennent à remercier les Lanaudoises et les Lanaudois pour leur intérêt et leur participation en grand nombre aux différents forums et audiences.

Les commissaires tiennent également à remercier l'ensemble du personnel du Secrétariat pour leur grande disponibilité ainsi que leur excellente collaboration.

De plus, il faut reconnaître l'immense travail de toute l'équipe assurant l'enregistrement et la diffusion des audiences sur le réseau de câblodistribution.

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION

Michel DeRoy

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Nancy Drouin
Carole Chevrette
Diane Leblanc
Chantal Arbour

RÉDACTION DU RAPPORT

Danielle Barrette
Danièle Bourque
Rémy Daudelin
Jean-Marc Lefebvre

ANIMATION

Claude Hamer
Raoul Lincourt
Jean-Marc Lefebvre

ADMINISTRATION

Lyne Arbour

LOGISTIQUE ET COMMUNICATIONS

Coordinateur

Yves Hamelin

Logistique

Céline Payette
Jacques Plante

Communications

Agent d'information
Agente d'information et graphiste
Secrétaire

Michel Racette
Anne-Marie Picard
Ginette Laforge

LOGISTIQUE ET COMMUNICATIONS (suite)

Télévision Rive-Nord (Repentigny)

Mario Blais
Martine Boulianne
Jean-Jacques Archambault
Yvon St-Pierre
Pierrette Beaudry
Marie-Claude Guenette
Dany L'Abbé
Marcel Girard
Jean-Guy Chartrand
Benoit Quintal
Jacques Plante
Luc Martel
Yvan Maheu

C.T.L. T.V. (Joliette)

Denise Sicard
Luc Ducharme
Mario Blais
Thierry Lacime
Daniel Bergeron
Yvon St-Pierre

Sonorisation

Marc St-Cyr
Sandra Venne

LISTE DES ANNEXES

1.	Décret	69
2.	Projets de préambule	73
3.	Interventions par sujet	78
4.	Liste des intervenants	83

LE PROFIL DE LANAUDIÈRE

LA GÉOGRAPHIE

La région Lanaudière, de ses 1350 km², est située entre les régions Laurentides et la Mauricie. Sa frontière sud côtoie celle de Laval et Montréal.

Lanaudière compte 71 municipalités qui sont regroupées en six territoires de MRC et une réserve Atikamek, soit Manawan. Elle est marquée par une prédominance largement rurale et plus de la moitié de sa population habite dans six municipalités. Les zones urbaines se retrouvent dans le sud à proximité de Montréal et Laval.

Son paysage est très varié, allant de La Plaine des basses terres du Saint-Laurent au Piedmont, (totalisant 1500 km² et couvrant 11 % du territoire), pour en arriver au plateau Laurentien. Lanaudière est une région qui se distingue par ses couleurs et on l'appelle «la région verte».

Même si les municipalités de Lanaudière ont une vieille histoire (XVII^e siècle), la région elle-même a une identité régionale très récente. Elle fut reconnue par le gouvernement du Québec à titre de région administrative en décembre 1987. Lanaudière, qui est à proximité de Montréal, est fortement influencée par le développement de cette dernière région. Ainsi, le phénomène de la banlieue est très présent dans le secteur sud de la région.

LA DÉMOGRAPHIE

Depuis 1981, Lanaudière est la région qui a connu la plus grande croissance démographique au Québec. Entre 1971 et 1991, les municipalités de la MRC des Moulins et de L'Assomption ont enregistré les croissances les plus significatives (par exemple La Plaine a un facteur de croissance de 912 % et Lachenaie 312 %).

En ce qui a trait aux superficies de chacune des MRC, elles sont très variables. La plus grande superficie revient à la MRC Matawinie. Les MRC des Moulins et de L'Assomption représentent les plus petits territoires. Ces dernières ont par contre la plus forte densité de la population soit respectivement 361 et 345 habitants/km². Il s'en suit que la plus forte croissance démographique se situe dans le secteur sud de la région.

La langue maternelle est le français pour les 95 % de la population lanaudoise. La municipalité de Rawdon regroupe la plus forte agglomération des gens d'origine multiethniques.

Le nombre croissant de la population par catégorie d'âge est plus marqué dans la MRC des Moulins, suivi de la MRC de L'Assomption. Les catégories d'âge qui ont connu une plus forte augmentation sont les 35-64 ans et les 65-74 ans. Le nombre moyen de personnes par ménage

est resté pratiquement le même entre 1986 et 1991 (2,8 personnes). L'augmentation de la population est la conséquence de l'arrivée de nouveaux Lanaudois et non pas d'un taux élevé de natalité.

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Dans Lanaudière, nous retrouvons en 1993 l'ensemble des activités économiques connues au Québec. Cette diversité de secteurs peut être jugée comme un atout pour la région, et le nombre d'entreprises et d'emplois par catégorie de secteurs s'est accru entre 1987 et 1993.

LE SECTEUR PRIMAIRE

Pour la région, les activités agricoles totalisent le plus grand nombre d'entreprises et le plus grand nombre d'emplois, même si l'on a enregistré entre 1987 et 1993 une augmentation de plus de 20 % d'entreprises tandis que le nombre d'emplois a peu augmenté (2 %).

La foresterie est surtout présente sur le territoire de la MRC de Matawinie. Pour les autres activités (mines, carrières et sablières) le nombre d'entreprises et d'emplois est moins éloquent que l'agriculture et la foresterie.

LE SECTEUR MANUFACTURIER

Pour ce secteur, 20 réseaux en font partie et ils sont tous présents dans la région, ce qui peut s'avérer un avantage pour Lanaudière. Le bois et le meuble demeurent le principal employeur dans la région. Ils ont connu une croissance importante entre 1987 et 1993 soit 60 % dans le meuble et 34 % dans la transformation du bois.

Toutefois, le nombre d'emplois par réseau a enregistré des baisses notables dans certains secteurs; la boisson, le tabac, le caoutchouc, le cuir, l'habillement, la transformation des métaux, les produits électriques-électroniques et les produits chimiques.

LA CONSTRUCTION

La plus forte augmentation se situe dans le secteur de la construction autant pour le nombre d'entreprises que le nombre d'employés, particulièrement sur le territoire de la MRC des Moulins et celle de L'Assomption.

LE SECTEUR TERTIAIRE

Ce secteur a connu un taux d'accroissement, entre 1987 et 1993, et ce de l'ordre de 62 % et en termes d'emplois de 50,2 %. Les deux catégories d'entreprises qui ont connu l'essor le plus important sont : le transport et les services aux entreprises. Seul le secteur de la finance et des assurances ont obtenu une baisse au regard du nombre d'entreprises soit plus de 36 %. Néanmoins, le nombre d'emplois liés à cette catégorie de services a légèrement augmenté (1 %).

En 1993, le secteur tertiaire représentait 65,5 % des emplois, et l'emploi dans les secteurs primaires et manufacturiers a connu une baisse alors que dans la construction, la part d'emplois a presque doublé.

Dans la région, les entreprises sont de taille restreinte. En effet, presque la totalité des entreprises compte moins de 50 employés.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En 1991, la région de Lanaudière comptait plus de 133 000 personnes qui occupaient un emploi et 17 000 chômeurs. À partir de 1990, et ce jusqu'à aujourd'hui, le marché du travail montre des signes de faiblesse; le taux de chômage augmente considérablement. Le chômage a atteint un taux de 11,3 % en 1991. Plus récemment, en mars 1993, le chômage affichait un taux de 15,7 %. C'est la première fois que le taux de chômage de Lanaudière dépasse celui du Québec (14,8 %) et du Canada (12,3 %). Deux hypothèses peuvent être émises; la première indiquerait que les arrivants sont en grande partie des chômeurs; la seconde serait que les Lanaudois se retrouvent en chômage, car les nouvelles entreprises ne produisent pas assez de nouveaux postes pour répondre à la main-d'oeuvre à la recherche d'emploi.

L'AVENIR

Selon le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP), entre 1985 et 1992, le taux de chômage est à son plus bas niveau, mais la situation de l'emploi dans Lanaudière semble avoir été meilleure que celle de l'ensemble du Québec; le succès régional des dernières années a surpassé celui de la province.

Dans le secteur primaire, l'emploi n'augmente plus dans l'agriculture et dans la foresterie. Pour ce qui est du secteur manufacturier, il ressort qu'il n'y aura pas d'emplois additionnels. Enfin, depuis 1985, le secteur tertiaire est celui qui a connu la plus forte augmentation. Selon le MMSRFP, les secteurs en croissance se situent dans les transports, les communications et les services publics.

La Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM) identifiait, dans son plan régional de développement de la main-d'oeuvre, que Lanaudière se compte parmi les régions avantagées, puisqu'elle dispose d'une grande variété d'activités économiques.

LES ENJEUX

L'exportation, la ruralité, et la création d'emplois sont des enjeux régionaux sur lesquels il est possible de déterminer un plan d'action.

L'exportation est un enjeu majeur pour la croissance de la région. Il faudra donc déterminer les secteurs qui influencent l'exportation en connaissant le mouvement des produits et des services. Il s'agit également de se soucier de toutes les entrées d'argent qui viennent de l'extérieur de la région. Et l'exportation ne se limite pas aux produits manufacturiers. C'est l'ensemble des secteurs d'activités de Lanaudière qui peut contribuer à consolider notre position en matière d'exportation.

La ruralité, c'est donc prendre en considération la gestion des ressources physiques intrinsèques de Lanaudière : l'agriculture, la foresterie, les mines, les carrières et l'environnement. L'enjeu est de trouver les moyens les plus répercutants pour protéger le territoire; maximiser son exploitation pour favoriser un regain de vitalité sans pour autant causer du tort aux ressources naturelles qui sont non renouvelables.

La création d'emplois s'avère le moyen le plus significatif pour consolider l'économie de la région. Il s'agit de créer de nouveaux emplois, des emplois de qualité et le plus stable possible, afin de réduire le nombre de personnes en chômage dans Lanaudière.

Si l'on souhaite recréer le dynamisme socio-économique de Lanaudière, la région doit s'interroger sur les possibilités d'action. On estime, en l'an 2000, que 75 % des emplois seront occupés par la main-d'oeuvre actuelle. Il faut donc que les enjeux se portent sur les ressources capitalisées, les ressources premières correspondant à la ruralité et à l'environnement et finalement sur les ressources humaines liées à la création d'emplois.

Source : Conseil régional de développement de Lanaudière; plan stratégique de la région de Lanaudière, adopté le 14 janvier 1995.

INTRODUCTION

La Commission de Lanaudière sur l'avenir du Québec, par décret gouvernemental (numéro 1-95) du 25 janvier 1995, a le mandat de :

- entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la Commission;
- recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté du Québec;
- recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec;
- fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la commission.

Afin de réaliser ce mandat, les membres de la Commission de concert avec le Secrétariat national des commissions sur l'avenir du Québec ont mis en oeuvre des mécanismes permettant sa réalisation. Plusieurs conférences de presse dans le nord et le sud de la région, des messages dans la presse écrite et électronique ont informé les citoyens et les organismes sur les différentes facettes du processus de participation et de l'itinéraire dans Lanaudière.

C'est avec un très grand souci d'ouverture que la présidence et les membres commissaires ont convié la population lanaudoise à ce large exercice de consultation sur l'avenir du Québec. Cet exercice a donné lieu à deux types de rencontres : les audiences et les forums. Les audiences consistaient à entendre les personnes et organismes présenter leur mémoire ou leurs opinions devant les commissaires en présence du public. Les forums réunissaient des groupes spécialisés de 10 à 25 personnes pour une durée de 2 à 3 heures permettant ainsi une interrelation plus complète entre les participants. À chaque rencontre, certains commissaires ont participé aux discussions.

Dès le 6 février, à Repentigny, le Premier ministre donnait le coup d'envoi des commissions régionales en siégeant à la Commission de Lanaudière sur l'avenir du Québec. C'est à titre de commissaire en tant que député du comté de l'Assomption qu'il a participé à cette première audience.

Ensuite, les commissaires ont tenu 14 séances et plusieurs forums. Les forums se sont poursuivis jusqu'à la dernière semaine pour totaliser 15 assemblées de ce type. Au cours des 29 événements tenus pendant un mois jour pour jour, la Commission aura permis la participation d'environ 2 850 personnes. L'ensemble des audiences a par ailleurs été diffusé sur le réseau de câblodistribution afin de permettre à la population de suivre les travaux (voir calendriers).

Lors des 14 audiences de la Commission, auxquelles ont assisté environ 2 600 personnes, 160 mémoires ont été entendus et 12 personnes ont fait des interventions orales alors que 107 personnes se sont prévaluées d'un droit de parole lors de la période de questions. De plus, 82 mémoires ont été déposés au Secrétariat de la Commission pour un total de 254 interventions hormis les périodes de questions.

Au total, 83 organismes et 159 individus ou groupes d'individus ont rédigé des mémoires alors que 3 organismes et 9 individus ou groupes d'individus ont fait des interventions orales.

Quant aux 15 forums, ils ont permis la participation de 244 personnes. Parmi celles-ci, on retrouve 25 personnes âgées de moins de 20 ans, 30 entre 20 et 35 ans, 101 chez les 36 à 60 ans et 68 chez les aînés(es). Les forums ont permis l'expression d'opinions politiques plus diversifiées. Les tenants du non et les indécis ont préféré ce type de tribune pour s'exprimer bien qu'une majorité des souverainistes s'y soient aussi présentés.

Notons que, la Commission des aînés(es) et la Commission des jeunes ont par ailleurs organisé trois rencontres dans Lanaudière.

Le taux de participation¹ de la région est de 1,52 % alors que pour l'ensemble des régions il se situe à 1,07 %. La participation dans Lanaudière s'élève à 2 850 personnes soit un pourcentage (%) de participation² de 6 % de l'ensemble québécois évalué à 47 280. Lanaudière se classe donc au 6^e rang de la participation. Ceci permet de dire que la Commission de Lanaudière a connu un bon succès auprès de la population compte tenu entre autres de la grandeur du territoire à couvrir pour la consultation (voir tableau 1).

¹ Le taux de participation égal au pourcentage de la population de 18 ans et plus ayant participé aux activités des commissions régionales.

² Le pourcentage de participation égal à la part de Lanaudière en pourcentage du total de 47 280 personnes ayant participé.

**CALENDRIER DE LA TOURNÉE
DE LA COMMISSION DE LANAUDIÈRE**

DATE	ENDROIT		NOMBRE DE PERSONNES
6 février 19 h	Repentigny	Centre de réception 1124 1124, boul. Iberville	400
7 février 19 h	Ville des Laurentides	Hôtel de ville, salle Racette 250, 12 ^e Avenue	200
8 février 19 h	Rawdon	Salle de réception Manchester 3244, rue Metcalfe	125
12 février 14 h	St-Michel-des-Saints	Hôtel de ville 390, rue Mattawin	125
13 février 19 h	Berthierville	Salle paroissiale 731, rue Montcalm	150
15 février 19 h	Terrebonne	Hôtel des Moulins, salle La Plaine 1425, chemin Gascon	250
19 février 14 h	Mascouche	École Le Prélude 2995, rue de Repentigny	200
20 février 19 h	Saint-Jean-de-Matha	Salle de la Montagne-Coupée 204, Montagne-Coupée	175
21 février 19 h	L'Assomption	Centre communautaire 379, rue Dorval	150
22 février 19 h	Le Gardeur	École Saint-Paul 400, boulevard Lacombe	100
23 février 19 h	Charlemagne	École Sainte-Marie-des-Anges 117, rue St-Alexis	75
25 février 14 h	Ville de Saint-Gabriel	Hôtel de ville 45, rue Beausoleil	150
26 février 9 h	Joliette	Château Joliette 450, rue Saint-Thomas	275
27 février 9 h	Joliette	Château Joliette 450, rue Saint-Thomas	225

95-02-17

**CALENDRIER DE LA TOURNÉE DES FORUMS
FÉVRIER-MARS 1995**

NO.	DATE	ENDROIT		NB. PERSONNE
90-14-04	10 février 10 h 30	Mascouche	Manoir de l'amitié 3272, boul. Mascouche	20
90-14-09	20 février 13 h.	Saint-Jacques	École Grandpré 12, rue Beaudry	25
90-14-11	21 février 7 h 30	Terrebonne	Club des Entrepreneurs 179, rue Chapleau	23
90-14-13	22 février 7 h 30	Mascouche	Chambres de commerce des Moulins et Mascouche	10
90-14-15	23 février 7 h 30	Terrebonne	Association des gens d'Affaires de Terrebonne	15
90-14-17	24 février 9 h.	Joliette	Foyer Notre-Dame 144, St-Joseph	20
90-14-18	24 février 16 h.	Terrebonne	Maison des jeunes 1044, Belcourt	10
90-14-25	28 février 9 h.	Berthierville	Foyer Sacré-Coeur 1010, rue Montcalm	25
90-14-26	1 ^{er} mars 13 h 30	Saint-Charles-Borromée	Âge d'Or Notre-Dame de l'Entente 10, Pierre de Coubertin	4
90-14-27	2 mars 10 h.	Mascouche	Maison des Jeunes 2522, boul. Ste-Marie	15
90-14-28	2 mars 12 h 30	Terrebonne	Carrefour familial des Moulins 416, St-Louis	15
90-14-29	4 mars 9 h.	Terrebonne	Famille et amis J. Tremblay 179, Chapleau	15
90-14-30	4 mars 13 h.	Terrebonne	Association des diplômés d'outre-mer 179, rue Chapleau	15
90-14-31	6 mars 11 h.	Joliette	Centre Félix-Gadoury 1270, Ladouceur	25
90-14-32	6 mars 20 h.	Mascouche	Ensemble vocal Imagin'air 712, chemin Pincourt	10

1995-03-12

À partir de ces audiences et forums, les 3 649 interventions ont été regroupées par sujet. Le lecteur aura tôt fait de constater que chacune des opinions ne peut se distinguer à l'intérieur du portrait que constitue le bilan. Cependant la plupart des tendances significatives y apparaissent. Il est toutefois important de souligner que toutes les informations répertoriées par sujet ainsi que les mémoires présentés dans ce cadre sont archivés et conservés à Québec, lesquels constituent une banque d'informations précieuse qui pourra être utilisée ultérieurement à plusieurs fins.

Nous prions les lecteurs et lectrices de bien vouloir prendre note que les commentaires, questions et propositions émises qui apparaissent dans le bilan ne représentent que les opinions des personnes qui se sont directement exprimées sur le sujet.

TABLEAU 1

**Participation de la population
aux activités des commissions régionales**

Région	Taux de participation ²	Nombre de personnes	% de participation ³	Poids démographique ⁴
Bas Saint-Laurent	1,65	2 350	5,0	3,1
Saguenay–Lac-St-Jean	1,25	2 400	5,1	4,3
Capitale	1,20	4 735	10,0	8,8
Mauricie–Bois-Francs	1,10	3 299	7,0	6,8
Estrie	2,20	3 800	8,0	3,9
Montréal	0,56	6 556	13,9	26,2
Outaouais	1,20	2 071	4,38	4,1
Abitibi–Témiscamingue	1,82	1 795	3,8	2,2
Côte-Nord	1,87	1 315	2,78	1,5
Nord-du-Québec	1,73	420	0,9	0,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2,34	1 769	3,7	1,6
Chaudière–Appalaches	1,16	2 790	5,9	5,4
Laval	1,15	2 200	4,6	4,5
Lanaudière	1,52	2 850	6,0	4,5
Laurentides	1,27	2 735	5,78	5,1
Montréal	0,84	6 215	13,1	17,3
TOTAL	1,07	47 280	100	99,8

² Taux de participation = % de la population de 18 ans et plus ayant participé aux activités des commissions régionales.

³ % de participation = la part de chaque région en % du total de 47 280 personnes ayant participé aux activités de toutes les commissions régionales.

⁴ OPDQ. Profil statistique des régions du Québec, 1991, p. 164.

Source : Secrétariat national des commissions sur l'avenir du Québec, 1995.

1. BILAN DES TÉMOIGNAGES

La Commission de Lanaudière sur l'avenir du Québec a reçu et entendu des mémoires provenant de tous les secteurs d'activités de la société : de l'agriculture à l'éducation, de la culture au tourisme en passant par les groupes communautaires et environnementaux, le monde des affaires, les syndicats et les municipalités. Il en a été de même de toutes les couches de la société, hommes ou femmes, des plus jeunes au plus âgées. Un certain nombre de personnes issues du milieu anglophone et de différents groupes ethniques ont participé aux travaux de la Commission. Il faut rappeler à ce stade-ci que la région est composée à 95 % de Québécois francophones.

Concernant le contenu des mémoires, la première constatation à retenir est que les intervenants ont semblé davantage préoccupés par l'avenir du Québec, en terme de projet de société que par la question constitutionnelle. En d'autres mots, les gens ont prioritairement traité des situations qui les touchaient de près (chômage, fiscalité, inégalités sociales, gaspillage des fonds publiques, santé, environnement, etc.). La quasi unanimité des intervenants refuse le statu quo et dénonce les dédoublements et les chevauchements des programmes et des pouvoirs.

Ils ont aussi fait des recommandations applicables concrètement dans l'avenir, que le Québec devienne souverain ou non, plutôt que de discuter, article par article, de l'avant-projet de loi. En ce sens, les intervenants ont très bien compris le message du Premier ministre les invitant à venir participer à un grand «brassage d'idées». Ils sont d'ailleurs très reconnaissants vis-à-vis du gouvernement de l'occasion qu'on leur a donnée de faire valoir leurs points de vue.

Cependant, un grand nombre d'individus ont examiné en profondeur la totalité ou des aspects spécifiques de l'avant-projet de loi. Ils ont dégagé particulièrement les grands principes qui devraient guider le Québec de demain.

Si la première impression est que les gens se sont surtout intéressés à des problèmes qui touchent à leur vie quotidienne, on peut conclure cependant qu'en réalité l'avenir du Québec, grand mobile qui soutenait toute cette démarche, a transpiré dans chacune des interventions tout au long de la consultation. Dans ce contexte, les personnes qui se sont exprimé sur la question constitutionnelle ont majoritairement souhaité la souveraineté du Québec la considérant comme un outil important pour améliorer la condition québécoise.

A. Le mandat

La démarche de cette consultation auprès de la population est presque unanimement approuvée par les intervenants. D'ailleurs, elle est qualifiée d'exercice le plus démocratique qui puisse exister.

Elle aura permis aux intervenants de faire connaître les hésitations de la population à se prononcer sur un projet de loi dont elle connaît peu les conséquences. Un bon nombre d'intervenants veulent comprendre les enjeux en cause. Ils expriment leurs attentes en demandant au gouvernement qu'on leur présente un projet de société avant le référendum et certains sont venus proposer leurs visions.

a. Appui

Il s'agit d'un exercice démocratique unique qui pourrait être repris à l'occasion des grands débats de société auxquels les Québécois auront à faire face dans l'avenir.

Les 58 personnes qui se sont exprimé sur ce sujet étaient favorables à cette démarche.

b. Contestation

Certains intervenants n'acceptent pas que le gouvernement tente de changer le pays. Les six personnes qui se sont exprimé sur ce sujet s'opposent à cette démarche.

B. L'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec

Le portrait est différent selon que l'on écoute les mémoires et les présentations orales devant la Commission ou selon que l'on écoute les participants des forums.

Les premiers, même s'ils posent des questions et soulèvent des problèmes, sont plutôt favorables à l'avant-projet de loi. Alors que les autres s'opposent plus souvent à la souveraineté mais restent cependant minoritaires et parlent de leurs craintes de «perdre ce qu'on a», de leur peur de la fuite des capitaux à l'extérieur du Québec, de leur difficulté à transiger avec l'extérieur, advenant la souveraineté.

Mais même ceux qui souhaitent un réel changement et ceux qui sont en faveur de la souveraineté demandent qu'un engagement moral soit donné, que des conditions soient remplies. Voici la liste des principales exigences en commençant par celles qui reviennent le plus souvent : savoir d'abord où l'on s'en va, formulons un projet de société avant de faire la souveraineté, commençons par assainir les finances, que le gouvernement écoute les citoyens, que le gouvernement fasse connaître l'ensemble de ses programmes. Dans une plus faible proportion, il est également demandé : d'assurer premièrement le bien-être de nos familles, que le projet de réforme électorale soit fait avant le référendum.

Plusieurs interventions viennent souligner les raisons pour lesquelles ces personnes appuient l'avant-projet de loi : toute économie commence par l'autonomie, éviter les dédoublements de pouvoirs, «si on dit non, le fédéral sera tenté de nous contrôler encore plus».

En plus de soulever des questions et d'exiger des garanties, un nombre important de personnes favorables à la souveraineté s'interroge sur l'absence, dans l'avant-projet de loi, de la notion de culture et de langue et formulent la crainte que la souveraineté ne règle pas les guerres de pouvoirs qui risquent de se déplacer entre le Québec, les régions administratives, les M.R.C., les municipalités ou toutes autres structures.

Quant aux opposants à la souveraineté, ils considèrent qu'il est possible de s'organiser à l'intérieur des structures actuelles et qu'il serait bon de parler avec le Canada de nos similarités d'abord. Certains suggèrent de revenir aux compétences exclusives de chaque gouvernement telles que prévues au début de la confédération, et ils croient qu'il est encore possible de trouver un terrain d'entente avec le Canada. Souvent et cela plus particulièrement dans le milieu des affaires, on craint que la souveraineté ne nuise à l'économie.

Quelqu'un concède que l'avant-projet de loi n'est pas exhaustif mais qu'il contient la plate-forme minimale telle que désirée alors qu'un autre affirme que l'avant-projet s'inscrit dans la plus pure tradition de la philosophie politique libérale classique, l'idéal démocratique.

Un fil conducteur a dirigé les interventions, soit la nécessité de bâtir un projet de société qui sera élaboré par et pour la population.

C. Préambule

Le préambule de l'avant-projet de loi a donné place à l'expression de très nombreuses propositions. Celles-ci sont autant de demandes de protections, de droits collectifs, de droits individuels, de libertés fondamentales, de garanties, de mesures et de valeurs à inscrire au préambule.

Toutes ces propositions laissent clairement transparaître la volonté des participants de définir un projet de société où la notion qui prime sur toute autre est celle des devoirs et responsabilités des citoyens.

Les lecteurs et lectrices noteront des recoupements et des similitudes entre les propositions faites au préambule et celles qui, dans les pages suivantes, apparaissent sous les rubriques constitution et charte des droits et libertés.

Les propositions les plus souvent formulées par les participants, groupes et organismes ont été (sans ordre de priorités) les suivantes :

- garantir l'équité et la justice;
- être une société ouverte, accueillante, pacifique, tolérante;
- mettre en valeur notre identité culturelle dans la continuité historique du Québec;
- faire de la langue française la langue officielle au Québec;
- insister sur la culture, la langue et le patrimoine;
- reconnaître l'égalité entre personnes comme valeur fondamentale;
- garantir l'universalité des programmes sociaux;
- assurer le plein emploi;
- reconnaître le soutien à la famille.

Le deuxième groupe de propositions qui ont été formulées par un individu, un groupe ou un organisme sont (sans ordre de priorités) les suivantes :

Inclure la notion de démocratie et de libertés des peuples; inscrire que le territoire du Québec est indivisible; favoriser l'enseignement de l'histoire; promouvoir la solidarité et le partage; préciser que l'on reconnaît à la minorité anglophone la préservation de leur identité et de leurs institutions; l'école publique pour tous; reconnaître l'importance des collectivités locales et régionales; mentionner la participation au maintien de la paix; indiquer qu'il n'y a, au Québec, d'autre souverain que le peuple québécois; que les principes d'égalité, de liberté, de solidarité, de justice et de coopération soient à la base de notre conception d'une société démocratique; inscrire l'égalité des hommes et des femmes; exprimer la volonté de lutter contre la pauvreté; définir la notion de peuple québécois; prévoir l'intérêt du Québec à respecter la biodiversité; affirmer un Québec non nucléaire, neutre, non militaire; affirmer que le Québec est propriétaire de son fleuve; mentionner le libre choix de pratiquer sa religion; faire place au droit de vieillir dignement; donner l'assurance du travail pour les jeunes; garantir la transparence dans la gestion de nos affaires; assurer le respect; assurer la formation de la main-d'oeuvre; éliminer toute forme de discrimination; garantir la gratuité au niveau universitaire; promouvoir la laïcité de l'État et des écoles; favoriser l'adhésion des nouveaux arrivants aux valeurs de la société québécoise.

Quelques projets de préambule ont été déposés, et se trouvent en annexe.

D. Souveraineté (article 1)

Face à la souveraineté, plusieurs tendances se sont nettement dessinées tout au cours de la Commission :

En faveur de la souveraineté ceux qui y voient des avantages

Un des avantages le plus souvent mentionné par des individus, groupes et organismes est la fin de la duplication ou des chevauchements fédéral-provincial qui permettra l'émancipation du Québec, puisque la souveraineté sera le moteur et l'outil du développement d'un projet collectif québécois. Le Québec bénéficiera de la conjoncture politique et démocratique occidentale favorable à la volonté démocratique du Québec d'être un État souverain.

D'autre part, la souveraineté permettra au Québec de s'épanouir comme peuple francophone en Amérique du Nord. Le Québec pourra également se doter de politiques économiques et culturelles qui répondent à ses intérêts. Et c'est sur la base de la concertation et de la coopération que sera bâti le Québec. Ce n'est pas uniquement pour sortir du marasme économique canadien, c'est la remise en question du pouvoir qu'exerce l'État fédéral. L'autonomie du Québec est le point de départ, non d'arrivée. Si le Québec veut être autonome, ce n'est pas contre le Canada, mais pour être maître de son propre développement. En ce sens, un seul palier de gouvernement facilitera la tâche puisqu'en disposant de la totalité de ses impôts, le Québec s'assure un meilleur développement.

Somme toute, ceux qui voient des avantages à la souveraineté parlent d'un pays ouvert sur le monde et désireux d'assumer ses pleines responsabilités au sein de la communauté internationale. Ils ne parlent donc pas d'un pays fermé sur lui-même, en rupture avec le Canada ou avec tout autre pays.

En faveur de la souveraineté pour des motifs historiques

Des individus, groupes et organismes se sont prononcés en faveur de la souveraineté en mettant en perspective l'historique des nombreuses revendications et luttes du Québec pour obtenir plus de pouvoir. Par cette approche historique, ils ont voulu démontrer que les liens avec le fédéralisme canadien ont constamment freiné l'évolution du Québec et l'affirmation de l'identité distincte du peuple québécois. Pour eux, l'histoire du Québec renferme suffisamment de faits probants pour comprendre que la souveraineté est en quelque sorte un retour aux sources.

Contre

Ceux qui sont contre désirent demeurer dans le cadre fédératif parce que celui-ci les satisfait pleinement.

Inquiets

Plusieurs participants ont questionné pour connaître quels seront les coûts qu'entraînent ou les gains qu'apportent la souveraineté. Ils ont demandé également des garanties.

Autres options

Au cours de la Commission, deux tendances ont été peu représentées : celle en faveur de l'Action démocratique du Québec (ADQ) et celle optant pour le fédéralisme renouvelé. Certains tenants de l'ADQ et du fédéralisme renouvelé croient que nous devrions d'abord régler nos problèmes économiques avant de s'engager dans un projet de souveraineté. Pour certains des participants, il faut d'abord assainir les finances publiques avant d'accéder à la souveraineté. La question souvent posée par ces participants a été : quels sont les coûts de la souveraineté?

Toutefois, un consensus semble s'être naturellement établi tant chez les indécis que chez les souverainistes et les tenants d'autres options. Un projet de société aurait avantage à être plus clairement défini (vers quoi nous dirigeons-nous?). Il est également à noter que plusieurs associations et organismes qui se sont présentés devant la Commission ont dit ne pas vouloir officiellement se prononcer sur l'article 1 au nom des personnes et groupes qu'elles représentaient, n'étant ni pour, ni contre la souveraineté. Cependant, quelques organismes se sont prononcés en faveur de la souveraineté et se sont donné un programme d'action pour sensibiliser la population à la souveraineté.

E. Association économique (article 2)

De nombreuses interventions nous amènent à conclure que le débat a grandement évolué au cours des quinze dernières années et que ce qui était vu à l'époque comme un élément négatif, est perçu aujourd'hui positivement. En opérant ce changement, plusieurs considèrent avoir en main un outil pouvant servir de levier économique pour l'avenir.

Pour la majorité des intervenants l'association économique avec le Canada va de soi. Ils considèrent que malgré la possibilité d'une période de transition, cette association est inévitable. Ils estiment que le Québec comme le Canada sort gagnant d'une telle association et que la souveraineté telle que comprise ne peut que mener à une telle entente avec le Canada. Plusieurs suggèrent de faire l'indépendance d'abord puis par la suite de négocier une entente économique et, ce faisant, créer un rapport de force bénéfique pour le Québec.

Certains aimeraient que le gouvernement manifeste encore plus clairement son intention de négocier avec les autres provinces. Quelques personnes s'accordent pour dire que la période de transition vers la souveraineté va apporter une perte de revenus en attendant que des accords avec le reste du Canada soient négociés.

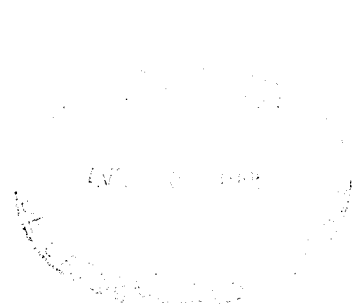
Un intervenant propose qu'après l'accès à la souveraineté, nous mandations le gouvernement du Québec de négocier avec le Canada la création d'une Communauté économique Canada-Québec (CECQ) inspirée du modèle de la Communauté économique européenne (inclure cette proposition dans l'article 2).

Concernant les modalités d'application, il est demandé que l'accord à l'article 2 soit assujéti au respect d'une charte sociale nous mettant à l'abri de tout nivellement à la baisse des protections sociales, des conditions de travail, de la qualité de la vie, de la protection de l'environnement. Quelqu'un propose d'inclure cet ajout à l'article 2 de l'avant-projet. Il est également demandé qu'un accord à l'article soit d'abord soumis à une commission parlementaire, avant d'être approuvé.

Une participante demande d'éliminer carrément l'article considérant qu'il n'a aucune valeur législative.

D'autre part, quelques participants émettent des craintes quant à la volonté du Canada de vouloir une telle entente avec le Québec, et quelqu'un soutient que nous ne serons pas plus capables d'en arriver à une entente économique avec le Canada qu'il n'a été possible de le faire jusqu'à maintenant sur d'autres sujets.

Finalement, de nombreuses interventions soutiennent que les lois du marché prévaudront sur quelques options constitutionnelles que les Québécois choisiront.



F. Nouvelle constitution (article 3)

Des multiples préoccupations que les intervenants voudraient retrouver dans la nouvelle constitution, nous ne mentionnons ici que les plus importantes (sans ordre de priorités) :

- devoirs et responsabilités;
- cette constitution appartient au peuple du Québec et ne peut être amendée que par le peuple du Québec;
- placer les valeurs humaines au-dessus des autres valeurs;
- assurer la protection des libertés fondamentales, des droits fondamentaux de la personne humaine, des droits politiques des citoyens et citoyennes, des droits économiques et sociaux;
- droits égaux pour tous les citoyens sans égard à l'origine, sexe, religion, langue;
- un Québec ouvert sur le monde;
- inclure une charte de l'environnement qui garantirait la préservation de la diversité du patrimoine naturel et le respect de l'intégrité du territoire;
- équité dans le partage des richesses;
- fiscalité équitable;
- contrôle des dépenses de l'État (loi anti-déficit);
- transparence dans la gestion des affaires de l'État;
- privilégier les familles;
- donner une place aux enfants et aux jeunes;
- l'universalité des programmes sociaux;
- droit des femmes au contrôle de leur fonction reproductive;
- respect de la personne;
- droit au travail pour tous;
- justice égale pour tous;
- tolérance;
- grande priorité à l'éducation;
- établir le français comme seule langue officielle;
- donner une place importante à la culture.

On ne saurait négliger toutefois les autres préoccupations (sans ordre de priorités) :

droit à l'autodétermination pour les autochtones; assurer une participation égale des femmes et des hommes au pouvoir décisionnel, en particulier dans les institutions politiques; souhait d'un régime présidentiel; une constitution semblable à celle des États-Unis; disparition de la fidélité à la ligne de parti; république laïque; la foi chrétienne comme seul dénominateur commun à la nation; les partis de l'opposition ne doivent pas être liés à un quelconque parti hors Québec; déclaration des droits et libertés de la personne; droit de vote; droits fondamentaux rattachés à la citoyenneté; reconnaissance des droits des régions; prévoir l'application du principe de la vision globale et de l'action locale; obligation pour tout individu adulte et pour toute personne morale de payer des impôts proportionnellement à ses revenus et à ses biens; assurer un revenu minimum garanti; droit à des moyens de subsistance suffisants pour se loger, se vêtir, se nourrir

convenablement; droit à la santé; garantir à tous les citoyens les conditions d'un développement optimal; reconnaître aux handicapés une participation pleine et entière à la société; équité dans toutes les activités gouvernementales; énoncer les tâches que devraient accomplir les forces armées au Québec; mettre l'accent sur l'ouverture envers les autres (internationalisation, mondialisation); protection de l'environnement; obliger les immigrants à l'intégration; droit de faire usage du français dans tous les domaines d'activités; droit à l'assistance des pouvoirs publics pour un apprentissage efficace de la langue française; droit à l'enseignement primaire en anglais et le droit à l'enseignement postsecondaire en anglais pour tout citoyen québécois qui aura reçu en anglais, au Québec, son enseignement secondaire; droit à l'information et à sa libre circulation.

C'est le vœu de plusieurs intervenants que cette constitution soit rédigée et approuvée par l'ensemble du peuple, soit par référendum ou par des assemblées constituantes en invitant un nombre égal de femmes et d'hommes à participer à son élaboration.

a. Charte des droits et libertés

Tout comme au préambule et à la constitution, la charte des droits et libertés a suscité de très nombreuses propositions. Mais ce qui ressort nettement, une fois de plus, c'est que les devoirs et responsabilités des citoyens est une notion fondamentale à inscrire dans la charte.

Parmi les valeurs, celle qui a été le plus souvent mentionnée est l'équité. Quant aux droits fondamentaux, la reconnaissance de l'égalité homme-femme, la garantie de droits égaux pour tous les citoyens sans égard à l'origine, au sexe et à la religion ont été fréquemment cités. De nombreuses propositions ont également porté sur les droits collectifs dans les domaines du travail, de la santé, du logement, de l'environnement, de la sécurité du revenu et de la sécurité physique. Des participants ont proposé qu'un nombre égal d'hommes et de femmes devraient participer à la rédaction de la charte.

Dans l'ensemble, les propositions d'inscriptions à la charte des droits et libertés ont laissé percevoir la volonté d'établir les bases d'une société juste et équitable. Et ce, dans la perspective où le Québec se positionnera clairement face à la communauté internationale comme un État où la défense et le respect des droits humains sont les valeurs fondatrices d'une nation parmi les plus démocratiques de la planète.

Parmi les protections, droits, valeurs et garanties à inscrire au moment de la constitutionnalisation de la charte des droits et libertés du Québec, celle qui, à plusieurs reprises, ont été formulées par différents participants sont (sans ordre de priorités) les suivantes :

- inscrire la notion de devoirs et de responsabilités;
- que la charte stipule que le Québec est une société basée sur le respect, l'équité, la justice pour tous les citoyens sans égard à la race, l'origine ou à la date d'occupation du territoire;

- que la charte tienne compte de l'égalité des individus;
- que la charte contienne les droits collectifs : travail; santé; logement; éducation; environnement sain; sécurité du revenu; sécurité physique;
- que la charte énonce des droits spécifiques aux femmes : reconnaissance formelle de l'égalité entre les hommes et les femmes; droit des femmes au contrôle de leurs fonctions reproductrices;
- droits des enfants.

Voici les autres propositions qui ont été faites (sans ordre de priorités) :

garantir aux groupes minoritaires le plein exercice de leurs droits, l'absence de discrimination et le soutien de l'État quant à leurs besoins spécifiques; que la charte inclue une définition du développement durable; qu'une charte du développement durable soit adoptée par l'Assemblée nationale du Québec; que la charte reconnaisse le principe du plein emploi; que les institutions soient québécoises et qu'elles ne portent pas de désignations ethniques; que soit mentionné l'appui aux organismes régionaux publics et privés de défense des citoyens; que la charte soit le gage d'une société meilleure et plus juste; que la charte du Québec tienne compte de la charte du Canada; que l'on crée une charte de la langue pour la protection du français; protéger les embryons et fœtus; que la charte définisse une société de participation où la personne est pleinement responsable; que soit précisé que l'exploitation des ressources naturelles ne mettent pas en péril la vie des générations futures; que l'on y accorde une reconnaissance plus large et que l'on y assure une meilleure position des droits économiques, sociaux et culturels; que la charte renforce la démocratie; que l'on y assure l'équité salariale hommes-femmes; y faire la promotion d'une culture commune qui reconnaît la diversité des apports culturels; que la charte promeuve la paix; qu'elle favorise la liberté de circulation partout au Canada; que l'égalité des chances y soit inscrite.

b. Communauté anglophone

Peu de participants se sont prononcés sur cette question. La discussion de cet article a fourni l'occasion à un certain nombre de participants de parler des droits des francophones. Tantôt pour souligner leur caractère inaliénable, tantôt pour exposer leurs craintes de voir diluer les droits des francophones en accordant des droits aux anglophones. Généralement l'on s'entend pour garantir à la communauté anglophone la préservation de leur identité et de leurs institutions. Cela n'a pas empêché plusieurs intervenants de s'interroger sur la nature de ces droits. Quelques autres personnes ont demandé des explications et ont fait des suggestions. Quelques participants s'interrogent sur les raisons de préserver «cette identité et ces institutions» face auxquelles il n'y aurait pas de menaces. Quelqu'un propose que les anglophones du Québec jouissent des mêmes droits que les francophones hors-Québec et que leurs droits ne soient pas enchâssés dans la constitution. Un autre trouve litigieux l'emploi du terme «préservation de l'identité» sans connaître ses impacts devant une instance judiciaire. Il demande de supprimer ce terme dans l'article. Quelqu'un s'interroge à savoir si la préservation de l'identité peut

impliquer : des contestations sur les lois d'affichages, un libre choix de l'école pour certains immigrants, que les lois 86 et 101 soient invalidées dans certains de leurs aspects par son insertion dans la constitution. Quelques participants proposent que la constitution accorde le droit à l'enseignement primaire et secondaire en anglais et le droit à l'enseignement post-secondaire en anglais, pour tout citoyen québécois qui aura reçu en anglais son enseignement primaire et qu'elle garantisse le droit des citoyens à une version anglaise des lois et règlements du gouvernement. Quelqu'un demande que les anglophones aient les mêmes droits linguistiques que les francophones, un autre suggère de faire de l'anglais la deuxième langue officielle d'un Québec souverain, alors qu'un troisième recommande que toutes les institutions anglophones soient considérées comme des institutions privées ayant droit à l'utilisation de leur langue.

c. Nations autochtones

Il y a beaucoup d'inquiétude et d'interrogations sur la question autochtones.

Certaines personnes se refusent à tout compromis avec les autochtones. Cependant, d'une façon générale, les intervenants qui offrent une solution à ce problème, souhaitent que les autochtones puissent acquérir une large autonomie, dans des territoires de dimensions raisonnables leur appartenant et qui pourraient être considérés comme des régions administratives du Québec, ou encore comme des municipalités, et où ils ne jouiraient pas de privilèges particuliers.

Aussitôt sa souveraineté acquise, le Québec devrait exercer un leadership international relativement à la question autochtone. Une personne suggère de préparer un projet demandant aux Nations Unies de créer une véritable commission des peuples autochtones.

d. Décentralisation

La décentralisation est un des sujets de l'avant-projet qui a suscité le plus de commentaires devant la Commission. Dans l'ensemble, quel que soit leur milieu, les participants ont quasi unanimement émis des commentaires favorables au grand principe de décentralisation.

Toutefois, l'unanimité se dissipe dès qu'il est question de la mise en oeuvre de la décentralisation. La réforme Ryan étant toujours en mémoire, les participants ont exprimé une certaine méfiance. En d'autres mots, plusieurs se sont opposés à ce que la décentralisation crée de nouveaux paliers électifs et décisionnels. Ceux-ci sont perçus comme la reproduction des lourdeurs, de doublages coûteux et inefficaces d'un système fédéral dont toute la démarche vers la souveraineté consiste justement à éliminer une fois pour toute.

Pour les participants, la décentralisation n'est pas une panacée. S'ils sont d'accord sur le principe, ils demandent clairement que les pouvoirs et argents suivent. La décentralisation est souhaitable à condition qu'on y injecte de l'argent et qu'elle crée au niveau de la base (citoyen, municipalité, région) des tissus dynamiques et responsables occupés à développer une meilleure qualité de vie.

Mais que sera cette décentralisation? Plusieurs se sont interrogés ainsi : «Y aura-t-il une équité interrégionale lors de la décentralisation? Quels mécanismes seront mis en place? Y aura-t-il une instance régionale responsable de la décentralisation ou celle-ci sera-t-elle le fruit d'une concertation réelle reposant sur le dynamisme des régions?»

La grande majorité des participants s'entendent pour dire que le principe de décentralisation implique un nouveau partage des pouvoirs. Et c'est ce partage des pouvoirs qui fut au coeur de la majorité des interventions portant sur le sujet.

Qu'il s'agisse de citoyens, de municipalités, de MRC, de commissions scolaires, d'associations politiques, multisectorielles, communautaires, de loisirs ou de syndicats, la presque totalité des participants ont proposé une décentralisation à l'image des secteurs où ils évoluent. Chacun souhaite que le transfert de responsabilités du gouvernement vers les régions se fasse dans le respect pour que, dans la sphère d'activités où ils évoluent, ils soient considérés comme des intervenants de première ligne. En d'autres mots, ils veulent non seulement définir les structures optimales répondant à leurs besoins, ils veulent administrer, avec de nouveaux outils de financement, leurs propres programmes, reflète des particularités et besoins régionaux.

Plusieurs participants ont souligné le fait que le processus de décentralisation ne doit pas en être un de «déconcentration» par lequel le gouvernement se décharge de ses responsabilités. Bref on ne veut pas d'un gouvernement qui crée la décentralisation à coup de «pelletage». On demande que celui-ci joue son rôle de manière responsable et qu'il préside à l'établissement des politiques dans des domaines d'envergure nationale.

Au terme de la Commission, il n'y a pas à conclure sur les propositions et commentaires émis par les participants. La décentralisation demeure à cette étape une question ouverte qui aurait avantage à être approfondie dans le cadre de consultations portant directement sur la question.

G. Territoire (article 4)

Il y a eu peu de questionnement sur l'intégrité du territoire québécois. Toutefois, certains proposent de conserver à la constitution une certaine flexibilité à cet égard de telle sorte que le Québec puisse, s'il le juge sage, renégocier le droit de propriété du Labrador, les limites des zones maritimes et les territoires adjacents à ses côtes. Et pourquoi pas laisser une porte ouverte aux provinces de l'Atlantique qui un jour pourraient souhaiter se joindre à un Québec souverain.

La discussion sur le partage des biens et de la dette devrait inclure le partage des territoires canadiens.

Propositions individuelles :

- Ajouter à l'article 4 : le Québec se réserve le droit de porter devant le tribunal international de La Haye le litige qui l'oppose à Terre-Neuve;
- Article 4 : le Québec conserve les frontières qui sont les siennes et exerce ses compétences sur ses eaux intérieures, mer territoriale, zones contiguës, plateau continental et zone économique exclusive.

H. Citoyenneté (article 5)

Peu d'intervenants se sont prononcés sur le sujet de la citoyenneté, les commentaires et propositions faits à la Commission ont laissé transparaître deux grandes préoccupations : l'intégration des nouveaux arrivants et la conservation ou la perte de la citoyenneté canadienne.

Dans l'ensemble, la citoyenneté a été un article où les participants ont surtout discuté le libellé et ce, en y apportant des ajouts ou modifications. Un participant suggère, par exemple, d'ajouter «depuis au moins un an» comme preuve de résidence au Québec donnant ainsi un droit à la citoyenneté québécoise. Un autre a même proposé le retrait du paragraphe 3 de l'article 5 puisque les «modalités» dont veut parler le gouvernement ne sont pas suffisamment décrites. D'autres suggestions ont été faites pour que soit garanti le cumul de la citoyenneté canadienne et québécoise avec toute autre. Il faut noter également que quelques interventions ont rappelé la situation des Québécois qui actuellement vivent hors du Québec pour signaler que le libellé actuel de l'article 5 n'en fait pas mention. Quel sort leur réserve-t-on?

I. Monnaie (article 6)

La question de la monnaie bien que traitée par de nombreux intervenants n'a pas suscité de grands débats ni de grands développements.

Nous retenons trois tendances, la principale réunit ceux qui appuient l'article 6, faisant du dollar canadien, la monnaie ayant cours légal au Québec. Leur choix s'appuie sur des considérations d'ordre pratique, faciliter la transition lors de la souveraineté, et sur une question de sécurité, celle des marchés et celle des citoyens. Le deuxième groupe est composé de gens qui sont en faveur également de l'article 6 mais qui désirent que le gouvernement se penche à moyen terme sur l'éventualité de l'adoption d'une devise québécoise. Ils croient qu'il est important pour un pays souverain de posséder sa propre monnaie, que cela permettra une plus grande

indépendance, une meilleure identité et une chance plus grande d'influencer l'économie du Québec. Le troisième groupe pour sensiblement les mêmes raisons que celles invoquées par le deuxième groupe, propose que le Québec se dote de sa propre devise immédiatement après l'accession à la souveraineté.

Un intervenant explique son choix d'une devise québécoise. Il craint qu'en conservant le dollar canadien, l'on ne rende le Québec tributaire de toutes décisions économiques prises par la Banque du Canada. Il ajoute que la politique monétariste de ce dernier qui doit tenir compte de l'ensemble canadien, dessert, mal le Québec.

Nous retrouvons quelques autres propositions faites par un ou deux intervenants. La création d'une monnaie commune Canada-Québec ou la décision d'une monnaie québécoise. L'adoption du dollar américain. Le choix d'une devise monétaire n'a pas d'importance. À défaut d'avoir une monnaie totalement affranchie de la Banque du Canada, on pourrait accepter le dollar canadien pour une période de 5 à 10 ans et parallèlement «frapper monnaie». On pourrait assurer la parité des 2 devises en conservant comme garantie un dollar canadien ou l'équivalent en devise forte pour chaque dollar émis par notre Banque centrale. Une monnaie québécoise qui devra être de valeur égale ou supérieure à la devise américaine en tout temps afin de redonner aux Québécois leur pouvoir d'achat et d'investissement et une cote de crédit enviable. Un intervenant se demande comment le Québec fera pour influencer la politique monétaire canadienne afin d'y coordonner ses politiques budgétaires et fiscales.

J. Traités (article 7)

Ce sujet fut fort peu traité. Un Québec souverain doit accueillir sur son territoire des femmes victimes de violence et ne pas déporter les femmes immigrantes vivant ici, parrainées par un conjoint qu'elles doivent quitter pour cause de violence conjugale.

Cet article devrait assurer une certaine souplesse qui pourrait être nécessaire dans une juste négociation avec le reste du Canada et avec les autochtones.

K. Alliances internationales

Cet article a suscité des commentaires et des propositions qui peuvent être regroupées dans six grands blocs :

a. ONU et organisations internationales (article 8)

Les quelques commentaires et propositions faites ici sont des trois ordres. Premièrement, c'est par l'ONU et le tribunal de La Haye que le Québec obtiendra sa reconnaissance officielle comme pays indépendant. Deuxièmement, le Québec pourrait jouer un rôle de leader au plan international en convoquant, via l'ONU, une conférence mondiale des nations autochtones, prouvant ainsi sa bonne foi quant au règlement de la question autochtone telle que vécue au Québec. Troisièmement, à titre d'état membre de l'ONU, le Québec pourrait jouer un rôle de promoteur, sur le plan international, de la paix, de la démocratie, de l'équité économique, du développement viable et durable.

b. Commonwealth (article 9)

La participation du Québec au sein du Commonwealth a provoqué la remise en question de la subordination du Québec à la Couronne d'Angleterre. Plusieurs interventions ont ouvertement mis en doute l'opportunité de rester membre du Commonwealth. Par ailleurs, il est à noter que la remise en question de l'adhésion du Québec souverain au Commonwealth a ouvert la porte à la question du futur régime politique du Québec. Conserverons-nous un régime d'inspiration britannique (monarchie constitutionnelle)? Allons-nous vers un régime de type présidentiel? Si le modèle présidentiel était adopté, l'appartenance au Commonwealth serait jugée inapproprié.

c. Francophonie (article 9)

L'appartenance du Québec à la francophonie a été discutée. Pour l'ensemble des intervenants l'appartenance du Québec à la francophonie va de soi. Certains intervenants ont déploré le fait que dans le libellé de l'article 9, le Commonwealth soit mentionné avant la francophonie. Ils ont suggéré de donner préséance à la francophonie avant le Commonwealth.

d. OTAN, NORAD (article 9)

L'éventualité de l'adhésion du Québec à l'OTAN et au NORAD a provoqué des réflexions portant directement sur le type d'état que sera le Québec souverain. Le Québec sera-t-il un état pacifiste jouant, au plan international, un rôle de gardien de la paix? Prévoit-il la constitution de sa propre armée? De façon générale, les commentaires sont en faveur d'un Québec pacifiste, qui serait une zone libre d'armements nucléaires et qui assurerait le règlement pacifique des conflits. D'autre part, l'appartenance à l'OTAN et au NORAD a été questionné ainsi : le Québec doit-il ou non être membre de l'OTAN et du NORAD?

e. ALENA et GATT (article 9)

Dans l'ensemble la Commission a reçu des commentaires favorables à l'ALENA et au GATT. Certaines interventions ont toutefois laissé transparaître des craintes quant à l'éligibilité du Québec à l'ALENA et au GATT. Comme «petit pays», pourrions-nous conclure des accords? La voix du Québec serait-elle entendue? Par ailleurs, l'ALENA dans sa forme actuelle a suscité quelques commentaires concernant l'emploi. Selon ceux-ci, l'ALENA entraîne des pertes d'emploi au profit du Mexique.

f. OEA (article 9)

Plusieurs interventions ont souligné l'absence de la mention de l'OEA à l'article 9. Plusieurs ont suggéré l'adhésion du Québec à l'OEA.

Propositions de modifications de l'article 9

Les propositions qui ont été faites sont les suivantes :

- «Le gouvernement du Québec prend des mesures adéquates pour maintenir son adhésion ou adhérer à toutes les organisations internationales susceptibles d'être profitables ou nécessaires à l'épanouissement du peuple du Québec : telles que le sont le Commonwealth, l'OTAN, NORAD, OEA, etc.»;
- Remplacer par : «Le Québec prend les mesures pour rester membre de la francophonie, du Commonwealth, etc.» plutôt que l'inverse;
- «Le Québec prend des mesures pour rester membre de la francophonie, de l'ALENA et du GATT, en veillant à y protéger notre identité nationale culturelle, nos industries et notre développement économique et culturel, nos emplois, nos acquis économiques et nos institutions».

L. Continuité des lois

a. Continuité des lois et règlements fédéraux (article 10)

Essentiellement, le peu de gens qui se prononcent sur cet article s'interrogent sur la continuité des programmes, des projets et des subventions.

Aucune autre ligne directrice ne ressort. On demande de réviser les lois fédérales et de les adapter aux réalités et aspirations du Québec. On propose de garder en vigueur toutes les lois actuellement canadiennes afin d'assurer une certaine continuité juridique. On recommande d'ajouter à l'article «en autant qu'elles ne sont pas contradictoires».

Quelqu'un affirme qu'avec la souveraineté, les entreprises ne pourront plus agir selon les lois fédérales actuelles parce qu'elles rendent nos lois désuètes lorsque ces compagnies fonctionnent avec une charte fédérale. Une autre demande de publier dès maintenant la liste des lois canadiennes qui continueront de s'appliquer.

b. Pensions et suppléments du revenu (article 11)

De nombreux intervenants croient en la capacité du Québec de payer.

Les questions sont nombreuses mais toujours les mêmes : Les pensions de vieillesse vont-elles continuer d'être versées? Avec quel argent?

On demande une chose : des garanties formelles quant au paiement des pensions de vieillesse et des suppléments du revenu ainsi que de tous les autres programmes (prestations familiales, etc.). Certains aimeraient qu'on leur propose une amélioration de leurs conditions de vie financière et matérielle, et un dernier voudrait savoir si les deux pensions actuelles (Québec-Canada) seront fusionnées. Une personne propose de profiter de l'occasion pour mettre fin à l'universalité de ces programmes. En résumé, beaucoup de gens inquiets qui demandent des engagements fermes.

c. Permis, licences et autorisations (article 11)

Très peu d'interventions ont été faites sur le sujet.

Une des rares questions formulées : Quels permis, licences et autorisations?

Quelqu'un propose de redéfinir le terme de permis et autorisation compte tenu du facteur d'indexation et des différentes fluctuations du dollar et de l'économie.

d. Autorité judiciaire (article 12)

Il est à noter que peu d'intervenants se sont prononcés sur cet article et que de manière générale, ils étaient en faveur. Cela n'a pas empêché quelques personnes de faire des propositions et d'émettre des commentaires comme remettre en question la nécessité d'avoir une Cour Suprême considérant que la Cour d'Appel peut remplir ce rôle et constituer le tribunal de dernière instance. On invoque des raisons d'économies et des raisons pratiques : réduire l'appareil judiciaire et accélérer les délais avant de voir une cause arriver à son dénouement.

En admettant que l'idée d'un régime présidentiel inspiré du modèle américain soit retenue (proposition faite par un intervenant), il est entendu que les juges devront être élus.

Deux intervenants font une proposition afin de modifier l'article :

«Les tribunaux de juridiction civile ou criminelle continuent d'exister et leurs juges sont confirmés dans leur poste et conservent leur autorité. Les causes en instance peuvent être poursuivies jusqu'au jugement. La Cour d'Appel devenant le tribunal de dernière instance».

«Les causes en instances avant l'entrée en vigueur de l'avant-projet de loi peuvent être poursuivies jusqu'au jugement devant la Cour Suprême du Canada. La Cour d'Appel du Québec devient le tribunal de dernière instance pour les nouvelles causes en instance après l'entrée en vigueur de l'avant-projet de loi».

e. Gestion du transfert des lois canadiennes (article 13)

Trois positions ont été ici exprimées :

- On demande clairement au gouvernement de s'engager plus formellement et de remplacer le libellé de l'article 13 par le suivant :

«Le gouvernement s'engage en respectant les modalités prévues à la loi, à nommer les employés en poste de façon à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 10. Les sommes requises pour l'application de ces lois sont prises à même le fonds consolidé du revenu.»

«Dans les nominations prévues au présent article, le gouvernement garantit une offre d'emploi pour un poste équivalent dans une limite géographique acceptable aux fonctionnaires et autres employés(es) du gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec.»

Un syndicat insiste pour que l'on tienne compte de l'ancienneté des fonctionnaires fédéraux lors de leur intégration à la fonction publique québécoise.

Dans la même ligne de pensée, quelqu'un propose de remplacer le terme «donner priorité» par «intégrer» (2^e paragraphe).

Un organisme demande de remplacer le terme «faciliter» par celui «d'assurer» (1^{er} paragraphe) et d'amender le 2^e paragraphe : «Le gouvernement prend à son emploi les fonctionnaires du fédéral domiciliés au Québec en respectant les conventions collectives en vigueur».

- Plusieurs intervenants ont tenu à préciser que tous les fonctionnaires et employés actuels du gouvernement fédéral continueront d'exercer leurs fonctions uniquement si le Québec en a les besoins et les ressources.
- Certains intervenants affirment qu'il y a déjà trop de fonctionnaires et que le Québec ne possède pas les moyens de les intégrer.

f. Continuité des lois, règlements et conventions du Québec

Une seule proposition sur cet article : que l'on supprime «et l'accès aux écoles anglaises restent en vigueur».

M. Partage des biens et des dettes (article 15)

Le problème du paiement de la dette nationale préoccupe beaucoup les gens mais son règlement suscite des avis partagés. Selon eux, le problème est dû à une mauvaise gestion de nos gouvernements, surtout à celui de la fiscalité. Plusieurs croient qu'on pourrait en éliminer une bonne part en ayant un système de taxation plus équitable et en faisant disparaître les abris fiscaux. Ils se questionnent aussi sur la nature de ces biens.

Mais les intervenants assument la responsabilité de cette dette et sont prêts une fois le montant connu à rembourser leur juste part. Alors que d'autres se contentent d'assumer la responsabilité de payer leur juste part. Elle devra tenir compte de nos actifs et passifs et suggère, si nécessaire, d'avoir recours à des médiateurs ou arbitres internationaux.

Il faut dissiper l'idée que la dette d'un Québec souverain serait plus grande que la dette totale des québécois à ce jour.

De plus, certains intervenants ont rappelé le fait qu'au moment de la fusion du Haut-Canada avec le Bas-Canada, nous avons assumé la responsabilité partagée de l'importante dette du Haut-Canada alors que la nôtre était minime.

Propositions individuelles :

- Rapatrier au Québec notre dette en émettant des bons de la victoire;
- Dès la perception exclusive des impôts par le Québec sur son territoire, qu'environ 20 % des impôts soit placé dans un compte spécial «en fiducie» jusqu'à la signature de l'entente avec le Canada;
- Émission de bons de la solidarité où chaque Québécois serait invité à fournir un minimum de 100 \$ sans intérêt pour 20 ans, avec remboursement à terme selon l'augmentation du coût de la vie.

N. Entrée en vigueur

Voici les commentaires et propositions :

a. Dates

La majorité des intervenants sont en accord avec la date de l'entrée en vigueur. Toutefois un certain nombre a souhaité que le référendum se tienne le plus vite possible. Certains ont suggéré de repousser la date du référendum et cela pour deux raisons :

- pour ne pas le perdre et affaiblir davantage le Québec au fédéral;
- pour laisser au gouvernement le temps de faire ses preuves.

b. Propositions visant à recevoir des offres du fédéral

Un participant a proposé que le gouvernement laisse une période de 60 jours suivant l'adoption du présent projet de loi pour recevoir des offres constitutionnelles précises du fédéral. Ces offres seraient confrontées à la souveraineté lors du référendum. À défaut d'offres formelles ce serait le statu quo ou la souveraineté.

c. Allophones et minorités québécoises

Au sujet des allophones et minorités québécoises, la plupart des participants ont clairement exprimé à la Commission le fait que tous les Québécois ont le droit de vote au référendum. Quelques interventions ont questionné la légitimité du vote des allophones et minorités laissant transparaître que certains désirent que ne leur soit pas accordé le droit d'influencer le résultat du référendum. D'autres interventions ont proposé que tous les Québécois vivant à l'extérieur du Québec puissent exercer leur droit de vote.

d. Entrée en vigueur

Une position minoritaire exprimée a été que la présente loi entre en vigueur deux ans après son approbation. Alors qu'une autre proposition suggère de déclarer l'indépendance le lendemain du référendum et d'appliquer les ententes avec les autres gouvernements au fur et à mesure des décisions.

O. Question référendaire (article 17)

Formulation de la question et proposition de questions.

Plusieurs sont d'accord avec la question telle qu'elle est posée dans l'avant-projet de loi. Ils la trouvent très claire. Pour un certain nombre d'entre eux, ils ne voient aucune raison, ni utilité de poser une question à plusieurs volets. Par contre, la grande majorité de propositions de questions référendaires ont été faites dans le but stratégique d'obtenir un «oui».

Par contre, d'autres désirent justement ce type de question, pour la clarifier ou pour permettre de donner une dernière chance au fédéralisme.

Voici la proposition suggérée par les jeunes du P.Q. et soumise par un organisme : «Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec ou en faveur du statu quo constitutionnel instauré par le Canada Bill de 1982»?

Les tenants de la question à deux volets proposent un choix entre la souveraineté et le statu quo.

Puis il y a ceux qui préfèrent celle à trois volets : souveraineté, statu quo, fédéralisme renouvelé.

Enfin, il y a ceux qui souhaitent que l'option de l'A.D.Q. fasse partie de l'éventail des choix d'avenir collectif proposé.

Quelques-uns aimeraient que le choix se fasse entre la souveraineté et l'application du rapport Allaire.

Quelqu'un d'autre soumet la proposition de la Chambre de commerce du Québec :

- Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec?
- Êtes-vous en faveur du statu quo constitutionnel?
- Êtes-vous en faveur du retrait complet et immédiat du gouvernement fédéral, avec compensations financières, des champs de juridiction déjà attribués aux provinces et que soit établi, dans les meilleurs délais, un mécanisme constitutionnel pour limiter le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral?

Un autre suggère la question suivante :

«Donnez-vous au gouvernement du Québec le mandat d'établir, par négociations, sa souveraineté dans les champs de compétences énumérées dans la loi; ce mandat sera extensionné à l'accession à la souveraineté totale en cas de non-obtention des champs spécifiés».

Un autre encore propose :

Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec, ou bien voulez-vous le maintien du statu quo actuel? Nous soutenez-vous dans la démarche suivante : nous exigeons le rapatriement des pouvoirs prévus dans le Rapport Allaire, étant entendu qu'en cas de refus du fédéral, nous proclamons notre indépendance?

Un participant soumet cette question :

«Donnez-vous le mandat au gouvernement du Québec d'entreprendre avec le gouvernement du Canada les discussions afin de modifier les articles 91 et 92 de l'A.A.N.B. pour que le Québec obtienne les pouvoirs suivants, à savoir : (*faire ici l'énumération*) et qu'à défaut par le gouvernement du Canada d'entreprendre les discussions dans un délai raisonnable ou de signer la nouvelle entente constitutionnelle au plus tard le (*inscrire un délai raisonnable*), le gouvernement du Québec puisse proclamer la souveraineté du Québec?»

Quelqu'un désire que le gouvernement repose la même question que lors du référendum de 1980 et un autre que la question se lise comme suit : «Êtes-vous pour ou contre la souveraineté du Québec»?

Deux personnes souhaitent que le gouvernement demande directement à la population «Voulez-vous vous séparer complètement du Canada»?

On demande également d'inclure dans la question, l'intention du Québec de négocier une entente avec le reste du Canada et que l'on y stipule l'importance de contrôler toutes nos affaires.

Voici pour finir une liste des autres questions suggérées :

- Êtes-vous en faveur de la loi, par laquelle la population du Québec, crée un état souverain qui devra exercer sa souveraineté dans le cadre d'une confédération canadienne?
- Es-tu, oui ou non, en faveur d'un nouveau pays, le Québec, tel que défini par la loi adoptée par l'Assemblée nationale?
- Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du peuple québécois?
- Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant que le Québec est un pays souverain?
- (3 questions) 1- Je préfère la souveraineté du peuple québécois mais j'accepte l'obligation de proposer l'union confédérale. 2- Je préfère le régime fédéral, mais j'accepte l'obligation de proposer l'union confédérale. 3- Je n'accepte pas l'obligation de proposer l'union confédérale.
- Êtes-vous d'accord que le Québec devienne souverain après une négociation de 2 ans en vue d'une entente Canada-Québec, quel que soit le résultat de cette négociation?
- Sachant que la souveraineté du Québec signifie dans les faits que le Québec se retire de la confédération canadienne et se sépare définitivement du Canada, êtes-vous favorable à la souveraineté?

- (Tenir simultanément deux référendums au cours desquels on pose 2 questions dans le même référendum).
 1^e question : Voulez-vous que le Québec devienne un état souverain? oui ou non
 2^e question : Seriez-vous d'accord, si les recommandations du Rapport Allaire ne sont points enchâssées dans la constitution canadienne selon les mêmes délais fixés par la loi 150 présentée par le P.L.Q. soit que le Québec acquière le statut d'État souverain un an, jour pour jour, à compter de la date du référendum?
 oui ou non.
 (Le résultat de la 2^e question ne serait applicable que si le non est majoritaire dans la 1^{re} question).
- Quelqu'un propose une question du genre : «Êtes-vous contre la souveraineté du Québec», et ce, dans le but stratégique d'obtenir un «non» comme réponse.

P. Position exprimée par l'intervenant au regard de l'avant-projet de loi

Nous retrouvons ici, sensiblement les mêmes positions que celles exprimées au début de notre rapport (projet de société, saine gestion, etc.)

Certains tiennent à exprimer leurs craintes advenant une réponse négative au référendum : conséquences épouvantables, anglicisation du Québec, le Bloc quittera Ottawa et le statu quo représentera une catastrophe politique. Si le «non» l'emporte, c'est notre langue et notre culture qui seront mis en péril mais nous poursuivrons vers l'indépendance. Si on ne dit pas «oui», cela représente des conséquences énormes parce que c'est notre dernière chance.

Comme nous l'avons déjà dit précédemment, une bonne majorité de ceux qui ont présenté des mémoires et qui se sont exprimés oralement devant les commissaires, est en faveur de la souveraineté. Un intervenant s'exprime ainsi : «L'avenir du Québec dans le Canada est beaucoup plus vague que dans un pays souverain». Quelques autres craignent qu'il s'agisse du référendum de la dernière chance à cause de l'évolution de la démographie québécoise.

Il en est tout autrement des participants au forum qui se retrouvent en proportion presque équivalente, à l'intérieur de trois grandes tendances : favorable, défavorable et en questionnement. Certaines gens d'affaires et aussi des personnes âgées font partie très souvent de ceux qui sont défavorables et en questionnement.

Un organisme annonce qu'il votera «non» au référendum et demande au gouvernement de mettre fin aux débats et discussions sur la souveraineté et qu'il s'engage à négocier la fin des dédoublements administratifs entre le Québec et le fédéral.

Q. Les autres options constitutionnelles

Une très grande majorité s'est entendue pour affirmer que le statu quo est inacceptable. Seulement quelques personnes sont venus le défendre et en vanter les vertus.

L'option constitutionnelle qui a suscité le plus de questions et le plus d'intérêt est sans conteste celle de l'Action Démocratique (ADQ). On cherche à comprendre. Quelques personnes ont demandé des explications concernant la position de l'ADQ. On semble retrouver dans cette position une troisième voie qui permettrait de changer des choses sans trop les bouleverser. On a posé des questions en regard de cette supra structure appelée Parlement de l'union. On perçoit dans cette option un risque moins grand que celui encouru avec la souveraineté. Cette option relie un nombre certain de participants mais elle est également rejetée par un bon nombre d'autres qui la trouvent, entre autres, pas assez claire.

Quelqu'un suggère : «proposer au Canada le remplacement du sénat par une Chambre haute confédérale qui donnerait à chaque région du Canada (Maritimes, Ontario, Québec, l'Ouest) selon le pourcentage représentatif de sa population, un droit de veto sur toute législation fédérale. Un autre propose que le Québec ait un droit de veto dans une nouvelle constitution avec le Canada car il y a deux peuples fondateurs.

Finalement, deux intervenants sont en faveur d'une confédération de régions du Canada.

R. Administration

Cette partie recueille des commentaires, questions et propositions portant sur l'administration tant des affaires gouvernementales que sur l'administration du futur État québécois. S'expriment ici, en vrac, visions, définitions du rôle de l'État, lignes de conduites, ras-le-bol, inquiétudes et désirs de changement qui traduisent le niveau de préoccupations face à l'administration du système gouvernemental. Ces mots écrits par un des participants expriment d'ailleurs très bien ce niveau de préoccupations : «assainir les finances publiques est aussi important que l'indépendance».

Dans la partie suivante, les sujets directement reliés au budget, à la fonction et aux organismes gouvernementaux seront discutés. Pour l'instant, les sujets abordés par les participants peuvent être réunis en trois blocs.

Gouvernement

De façon générale, on demande la mise en place d'un gouvernement moins lourd et plus accessible aux citoyens. Plusieurs ont rappelé que les chevauchements fédéral-provincial se sont traduits par l'accroissement injustifié des coûts de l'administration publique. Certains se sont questionnés sur ce qui devrait changer pour améliorer et corriger les chevauchements, dédoublements et champs de responsabilités. Pour quelques participants, le gouvernement doit réévaluer ses priorités, éliminer les chevauchements et ce, en y mettant un terme dès maintenant, avant même le référendum. Quelques autres ont proposé que le gouvernement s'administre comme une entreprise privée. Un participant a demandé de réexaminer les lois et règlements et surtout les programmes existants et ce dans tous les secteurs, afin de les simplifier puisque l'excès de réglementation entraîne l'inefficacité. Certains trouvent qu'il manque une ligne directrice dans l'administration des affaires gouvernementales, ligne de conduite qui ne devrait pas changer à chaque élection.

Élections, premier ministre, ministre, députés

Ceux-ci par définition, liés de près à l'administration des affaires gouvernementales, ont été sujets à de multiples commentaires et propositions. Plusieurs ont demandé si, dans un Québec souverain, le nombre des députés et ministres allait diminuer. Certains ont suggéré que le mandat des députés et ministres soit prolongé et que chaque ministre soit imputable de l'administration et de l'équilibre budgétaire de son ministère.

Propositions en vrac :

- que le premier ministre soit élu par un vote universel québécois;
- de façon alternée, élire des candidates féminines et à l'élection suivante, que des candidats masculins;
- que toutes les élections, à tous les paliers, soient tenues une fois l'an;
- que le vote porte sur les points de décision et sur la direction de l'action que devra suivre le corps exécutif dans l'application de ces décisions.
- les bulletins de vote devraient introduire des éléments visuels et photos pour faciliter le vote des analphabètes;
- liste électorale permanente;
- élections à date fixe;
- mandat de deux ans;
- élection aux deux ans pour renouveler une partie de la chambre;
- maximum de deux mandats consécutifs;
- un mandat de six ans.

L'administration du futur état québécois

De façon générale, la perspective de la création d'un nouvel état québécois a suscité des espoirs d'amélioration de l'administration gouvernementale tout en révélant des craintes et même de la méfiance. En matière d'espoirs, c'est le rôle du futur gouvernement que plusieurs interventions ont tenté de définir. Plusieurs voient d'un bon oeil l'accession à la souveraineté puisqu'elle permettra de prendre en main les destinées administratives du pays. Beaucoup ont souhaité que le gouvernement inspire la confiance en expliquant clairement les sources et les utilisations des fonds qu'il administre. De façon générale, on demande une réforme en profondeur, de procéder à des changements fondamentaux de structures et de gestion. Plusieurs souhaitent l'instauration de mécanismes d'encadrement et de responsabilité de manière à redonner la santé à l'administration de l'État.

D'autre part, certains demandent : «Pourquoi le Québec accuse le fédéral de remettre aux provinces des pouvoirs sans y mettre l'argent nécessaire alors qu'il fait la même chose avec les municipalités?» D'autres croient, que la situation administrative ne s'améliorera pas dans un Québec souverain puisqu'il y aura aussi des abus.

a. Budget (revenus) et administration (finances)

Ici, le budget, la fiscalité (impôts et taxes), le déficit forment trois blocs distincts qui ont soulevé l'intérêt au cours de la Commission.

Budget

De façon générale, les participants ont exprimé, chacun dans leur sphère d'activité, qu'un gouvernement qui ferait un budget équilibré redonnerait confiance aux citoyens. Plusieurs ont souhaité que le gouvernement inspire la confiance en se serrant d'abord la ceinture avant d'en demander plus aux citoyens. Une idée est apparue à plusieurs reprises : on demande que l'État assure (au plan budgétaire) l'équité interrégionale en soutenant l'activité socio-économique des collectivités locales et régionales. Plusieurs ont dénoncé le dérapage financier et exhortent le gouvernement à mettre fin au gaspillage.

En référant au budget, de très nombreux intervenants se sont questionnés sur les coûts de la souveraineté en se demandant si le Québec en a les moyens. Un participant a soulevé le fait que le «coût global des services que se donne une société ne peut excéder un pourcentage raisonnable de son PIB». Un participant a proposé que le gouvernement gèle les budgets trois mois avant la fin de l'exercice financier.

Fiscalité

Là aussi, plusieurs, rappelant le partage inégal des richesses, ont clairement demandé une réforme en profondeur de la fiscalité. Quelques participants ont demandé d'inscrire dans l'avant-projet que le Québec s'engage à un meilleur partage des richesses et d'expliquer comment il le fera.

Quelques participants ont demandé que les pouvoirs du vérificateur général soient augmentés pour qu'il puisse, au besoin, corriger la situation et forcer le gouvernement à ne pas faire de dépenses inutiles, de telle sorte que le gouvernement aurait l'obligation d'appliquer les décisions du vérificateur.

Un participant a proposé de répartir la fiscalité à trois niveaux : provincial, par un impôt sur le revenu, des royautés (mines, pétrole, forêts); municipal, par la taxation des sols et des services; régional, par la péréquation des municipalités.

On demande que soit déposé un projet de loi portant sur la révision complète du système d'imposition.

La création d'avantages fiscaux a été suggérée pour : les employeurs qui offriraient des horaires à temps partagé; aider les femmes qui cumulent la double tâche travail plus éducation des enfants; pour les employeurs qui ont une garderie en milieu de travail. On propose également de favoriser les crédits d'impôts pour entreprises. Certains demandent d'annuler les abris fiscaux et les subventions aux entreprises.

De façon générale, la création de nouvelles taxes n'est pas vue d'un bon oeil. Certains craignent que la souveraineté conduise à l'augmentation des impôts et des taxes et que baissent le niveau de vie et le dollar. On a demandé si les sommes récupérées du fédéral auront un impact sur les impôts. On a suggéré de créer une taxe sur les activités boursières. La fiscalité n'est pas uniquement perçue de façon négative, certains y voient un puissant outil de développement économique si elle est utilisée à bon escient. Pour d'autres, la fiscalité est un tel fardeau qu'elle décourage l'initiative des individus et des entreprises.

Déficit

Une idée est revenue à plusieurs reprises : créer une loi qui empêche le gouvernement de faire des déficits. Devant la situation actuelle, soit l'endettement du Canada, plusieurs croient qu'un Québec souverain parviendrait plus rapidement à éliminer son déficit. On suggère de couper dans les dépenses administratives et dans les ministères pour parvenir à éliminer le déficit. Un participant a suggéré que, pour régler le problème de la dette et pour tout déficit subséquent, qu'une taxe soit levée sur l'ensemble de l'avoir global des citoyens. Face au déficit certains se sont demandé si l'accession du Québec à la souveraineté : augmentera le déficit; si les taux

d'intérêts seront en hausse; si la cote du Québec sera dévaluée; si les obligations du Québec perdront de la valeur. On a suggéré aussi de valoriser le rôle des fonctionnaires qui ont pour tâche de travailler à la réduction du déficit.

b. Fonction publique

De façon générale, la fonction publique est considérée comme trop bureaucratique et de taille démesurée. Alors que l'État devrait être au service du citoyen, quelques-uns ont fait remarquer qu'actuellement, à cause de la lourdeur bureaucratique, c'est le citoyen qui doit être au service de l'État.

On suggère d'évaluer la qualité des résultats obtenus dans chaque ministère et d'améliorer la performance des administrations ministérielles. On propose de : réduire l'importance de la fonction publique; éliminer la sécurité d'emploi; rémunérer selon l'offre et la demande.

Un participant a suggéré de valoriser et de bonifier les bons administrateurs soit par avantages pécuniaires ou reconnaissance directe.

En regard de la souveraineté, quelques participants ont proposé que le futur état souverain réintègre dans la fonction publique québécoise les Québécois qui occupent des postes de fonctionnaires fédéraux.

c. Organismes gouvernementaux et structure des ministères

Certains ont suggéré de réévaluer le rôle des sociétés d'État et de privatiser lorsque cela est dans l'intérêt de la collectivité.

Ici, une fois de plus, les commentaires ont porté sur les dédoublements fédéral-provincial, pour proposer l'abolition de la duplication des organismes et ministères fédéraux et provinciaux.

Une structure de concertation devrait être établie entre les différents ministères de manière à faciliter l'accès des citoyens aux services gouvernementaux.

On a souhaité que les organismes d'aide aux entreprises fournissent une assistance professionnelle efficace et rapide aux entreprises. La souveraineté représente une bonne occasion pour regrouper les organismes d'aide aux entreprises.

S. Affaires sociales

Le problème de la pauvreté préoccupe tout le monde. Les intervenants croient que les gouvernements en sont partiellement responsables en maintenant une couche grandissante de la population dans la pauvreté. Il ne faut pas combattre la pauvreté en combattant les pauvres mais plutôt développer une solidarité sociale qui impliquerait les pauvres dans le pouvoir de décision.

L'État doit assumer le leadership pour régler le problème de la pauvreté qui touche toutes les couches de la société. Il doit développer les programmes qui garantissent un travail permanent aux travailleurs incluant les personnes les plus démunies. Et pour ceux qui n'ont pas la chance d'accéder au marché du travail, l'État doit prévoir des programmes sociaux adéquats pour les soutenir.

Les personnes aptes au travail, mais sans emploi, pourraient devoir s'enrôler dans des programmes de travaux communautaires ou de sécurité civile à la condition que ça ne fasse pas disparaître des postes rémunérés.

Peut-être pourrions-nous avoir recours aux personnes âgées qui à cause de leur expérience pourraient faciliter l'accès au travail des plus jeunes.

Certaines personnes souhaitent que le gouvernement fasse connaître son programme de lutte à la pauvreté avant le référendum. Une autre suggère que le gouvernement légalise la vente de la drogue faisant ainsi de l'argent avec la vente de ces drogues et des économies sur les frais légaux et sur les prisons.

La formation d'un comité des sages dans Lanaudière pour gérer les programmes d'aide de toutes sortes et pour distribuer les argents provenant de ces programmes, la mise en place d'un système de perception automatique des pensions alimentaires avec retenue à la source, l'universalité des programmes sociaux et l'implantation d'un système de revenu garanti à la place des multiples programmes sociaux, sont d'autres suggestions faites par des intervenants.

Ils veulent aussi s'assurer que les budgets accordés aux organismes qui s'occupent des plus démunis demeurent.

a. Assurance-chômage

Nous avons reçu une recommandation qui suggère que la loi de l'assurance-chômage se montre plus sévère envers les citoyens qui sont aptes au travail et qui préfèrent demeurer inactif. Évidemment on souhaite que le programme d'assurance-chômage demeure.

b. Condition féminine

L'ensemble des groupes de femmes a réclamé la féminisation des textes.

La Commission a reçu un grand nombre d'interventions venant d'associations féminines ou d'individus, la question d'équité étant au coeur de leurs préoccupations.

C'est par la sensibilisation de la population, soit par un programme de publicité, ou autrement, qu'on réussira à mettre un terme à la violence faite aux femmes. Dans leur choix de vie, les femmes qui désirent demeurer à la maison ne devraient pas être pénalisées et de plus, il faut que la société leur reconnaisse le droit au contrôle absolu de leur fonction reproductive.

Il faut redonner aux femmes leur dignité en leur donnant les moyens d'atteindre l'autonomie financière et élaborer une formule pour assurer aux femmes un partage équitable des postes politiques élus.

L'application rétroactive de la réduction du parrainage de dix ans à trois ans pour les femmes immigrantes parrainées par leur mari est demandée.

c. Famille et allocations familiales

La famille est au coeur de notre société. Dans toutes ses décisions, l'État doit en tenir compte. Le gouvernement doit penser et agir famille et surtout la supporter.

Il faut instituer des programmes d'aide et de services aux familles qui tiendront compte d'avantage de la personne dans son milieu familial. C'est le meilleur moyen d'aider les enfants. Il faut garantir qu'avec la souveraineté le montant des allocations familiales et les crédits d'impôt ne seront pas changés. On suggère même leur révision à la hausse.

Il faut augmenter le nombre de garderies éducatives et améliorer le soutien et l'encadrement scolaire pour les enfants de quatre ans et aussi se donner les moyens de mettre en place des services de garde pour les enfants dont les parents travaillent.

Il faut des politiques familiales qui favorisent la réalisation des deux parents sur le plan professionnel sans que ce soit au détriment des enfants.

Sur le plan de l'éducation, il faut favoriser une plus grande interrelation entre l'école et la famille et payer un salaire au conjoint qui reste à la maison pour assurer la garde des enfants.

Il faut revoir le mandat des instances régionales, suprarégionales ou provinciales qui chapeautent les organismes familiaux afin de décider lesquelles devraient être privilégiés et récupérer au niveau provincial toutes les juridictions touchant la famille : loi sur le divorce, loi sur les jeunes délinquants, etc.

Enfin, il est suggéré de créer un ministère de la Famille.

d. Habitation

Pour améliorer les conditions de vie de nos aînés, on propose une politique de loyers ne dépassant pas 25 % des revenus, chauffage inclus, et des logements sociaux plus nombreux et de meilleure qualité.

Il faut récupérer les pouvoirs et les fonds et assurer les engagements de la SCHL et renforcer le rôle de l'État dans ce domaine en développant des programmes tels que : garantie hypothécaire, programmes HLM, coopératives OSBL.

Établir une politique de prêt hypothécaire qui réduirait raisonnablement les termes des prêts.

Une personne suggère d'augmenter la production annuelle de logements à prix modiques à environ 8 000 unités pour le Québec, alors qu'un organisme nous dit qu'un manque à gagner de 100 millions en provenance du fédéral dans le cadre du programme fédéral-provincial sur l'habitation, représente 3 500 logements en moins pour l'exercice financier 1994-1995.

Il faut permettre l'exécution de certains travaux à l'intérieur des projets de coopératives ou OSBL, sous forme de corvée pour réduire les coûts de réalisation et favoriser la responsabilisation et enfin, on suggère de favoriser le développement des projets de recyclage afin de conserver et protéger le patrimoine architectural collectif (églises, presbytères, écoles, couvents, etc.) des régions.

e. Santé et services sociaux

Plusieurs intervenants trouvent qu'il y a des abus dans la façon dont le système de santé est géré par l'État et aussi dans la façon dont le public s'en sert.

Ils proposent des moyens de mieux contrôler les dépenses, des façons d'économiser et aussi ils font état de leurs besoins.

Contrôle :

- Expédier aux usagers un état annuel personnalisé de ce qu'ils ont coûté à l'État;
- Sensibiliser les consommateurs des services de santé et services sociaux aux énormes coûts engendrés par leur visite dans les institutions de santé.

Économies :

- Faire de la prévention; c'est moins dispendieux;
- Organiser en réel réseau le service de santé afin de le rendre plus efficace;
- Un ticket modérateur à 5 \$ par visite chez le médecin et à 20 \$ dans les salles d'urgence;
- Injecter la majeure partie des argents attribuables aux saisies du trafic de stupéfiants pour les redistribuer en prévention;
- Le gouvernement national est responsable du développement des politiques de santé.

Demandes :

- Assurer des soins minimums de santé pour tous les citoyens;
- Construire des centres pour personnes âgées, ce qui est moins coûteux que les hôpitaux;
- Offrir des soins à domicile adéquats aux personnes âgées;
- Moyen de transport adapté aux situations des personnes en difficulté de déplacement;
- Des meilleurs services pour les handicapés de moins de 65 ans;
- Permettre aux personnes démunies de recevoir une allocation additionnelle sur leurs prestations d'aide sociale afin de leur permettre d'effectuer une démarche thérapeutique;
- Rémunérer les familles immédiates ou biologiques qui accueillent des handicapés intellectuels ou physiques;
- Permettre aux disciplines non traditionnelles d'oeuvrer dans les hôpitaux;
- Diffuser des cours variés de diététique autres que le code canadien;
- Ramener le fonctionnement de la CSST à un niveau plus humain;
- Un barème spécial de régions en croissance devrait être accordé à la région de Lanaudière afin que nous puissions rapidement faire face aux besoins de santé sans cesse grandissants;
- Toutes les régions devraient avoir les services d'un CLSC;
- Légalisation de la profession de sage femme;
- Responsabiliser davantage les citoyens face à leur santé, proposer des mesures qui incitent les Québécois à se rapprocher de leur corps et de leur esprit pour s'en remettre de moins en moins au régime médical.

f. Sécurité du revenu

Les assistés sociaux et les chômeurs devront être obligés de faire du bénévolat ou des travaux communautaires et l'État devra réévaluer les programmes d'employabilité qui maintiennent les prestataires sur la sécurité du revenu.

Il faut donner aux femmes la sécurité du revenu : horaires plus simples, salaire essentiel pour la famille, le droit de se perfectionner et l'État devra continuer de donner un appui aux personnes les plus démunies qui restent incapables de subvenir à leurs besoins.

Finalement, on suggère que l'idéal serait de remplacer les programmes d'aide sociale existants par un programme assurant un revenu minimum pour tous.

T. Économie et emploi

De nombreuses interventions ont porté sur l'économie. Elles traduisent des préoccupations, des inquiétudes et des certitudes. Certaines se rattachent à l'avant-projet de loi et d'autres, en plus grand nombre, concernent un projet de société.

Quelques individus et groupes ont particulièrement axé leur mémoire sur la question. Parfois, ils poussent l'exercice relativement loin. Nous ne retiendrons pas ici toutes les particularités de leur présentation.

L'économie au regard de l'avant-projet de loi

Les souverainistes se montrent optimistes face à l'avenir économique du Québec. L'on considère que la situation des finances publiques sera vraisemblablement meilleure que celle prévalant dans la fédération et que le Québec sera potentiellement plus en mesure de faire face à la compétition mondiale. Grâce à la pleine possession des pouvoirs en matière économique et une fiscalité à un seul niveau, on croit que de grands espoirs sont permis.

Tous les intervenants ne partagent pas cet avis. On soutient que la progression de l'essor économique québécois est liée à son statut canadien. D'autres se demandent si financièrement nous sommes prêts et s'il va falloir se serrer la ceinture et ce, pour combien de temps. D'autres soutiennent que l'incertitude politique nuit actuellement à l'économie. Quelqu'un croit que, dans un Québec souverain, le chômage va augmenter. Un autre pense qu'il y aura une période d'ajustement de 10 ans après l'accession à la souveraineté.

Plusieurs intervenants souhaitent que l'argumentation économique ne soit pas la seule retenue dans le débat.

L'économie au regard d'un projet de société (ou de l'avenir du Québec)

Encore une fois, plusieurs intervenants tiennent à rappeler l'importance de faire disparaître les chevauchements et dédoublements des programmes. Un thème également revient souvent, l'emploi. Nombreux sont ceux qui demandent à l'état de remettre les jeunes au travail, d'améliorer les programmes d'aide à l'emploi. On suggère la formation d'un nouveau partenariat dans l'emploi (entreprises-État) et le soutien des P.M.E. par des crédits d'impôts ou autres moyens afin de les aider à créer des emplois pour les jeunes. Du même souffle l'on aimerait que soit réglé le problème des assistés sociaux et des chômeurs qui rapportent peu mais coûtent cher.

Quelqu'un énonce des principes de base : «La politique économique doit servir des intérêts explicitement humains. Il faut donc démocratiser l'économie et accroître le contrôle des travailleurs». Dans la même ligne de pensée, nombre de participants dénoncent l'iniquité dans la répartition des richesses et suggèrent de revoir la fiscalité. Certains parlent de mettre sur pied des politiques de développement durable axées sur le plein emploi. Cette dernière proposition revient à quelques occasions. Quelqu'un la formule ainsi : «Lorsque les entreprises ne peuvent créer suffisamment d'emplois pour tout le monde, l'État doit prendre la relève et assurer un travail et un revenu à chaque citoyen voulant travailler».

Des participants proposent des moyens concrets comme la valorisation des produits manufacturés au Québec avec taxation élevée sur les produits venant de l'extérieur; le développement de projets à haute teneur technologique; le traitement de nos matières premières; l'appui à la recherche de nouveaux produits tels que l'hydrogène liquide et la voiture électrique, etc.

Dans le secteur du tourisme, un organisme recommande de développer des programmes spécifiques pour ce secteur, axés sur le développement des produits destinés au tourisme ainsi que sur la mise en marché.

Quant au rôle que l'état doit jouer dans l'économie, les avis sont partagés, d'aucun dénoncent l'interventionnisme de l'État et favorisent le libre jeu des forces du marché alors que d'autres désirent que l'État continue et intensifie son aide aux PME, entre autres. On demande de simplifier les programmes d'aide à l'entreprise afin de permettre aux PME de se consacrer à faire tourner l'économie car ce sont elles qui créent les emplois. Afin de favoriser l'exportation, certains croient qu'il est souhaitable que le programme APEX soit offert à toute entreprise dont le chiffre d'affaire est de 5 millions \$ et moins. Beaucoup d'intervenants se sont prononcés sur le libre échange. Quelqu'un a fait remarquer qu'il est peut-être inévitable mais que ce sont les PME qui écotent.

La décentralisation est encore à l'honneur. Elle n'est toutefois pas au coeur du débat comme c'est le cas dans d'autres domaines.

Les regroupements de femmes considèrent qu'il est impératif de faire la lutte à la féminisation de la pauvreté, de favoriser l'accès à l'emploi pour les femmes et de voir à régler la question d'iniquité salariale entre les femmes et les hommes. Un organisme fait valoir l'indispensable rôle que doit jouer la formule coopérative dans tout projet social et économique et on propose d'implanter des valeurs capables de provoquer un développement durable qui sera basé sur la satisfaction des besoins de la population. Un autre, quant à lui, demande que soit amélioré les conditions économiques de la famille en adaptant différentes mesures concernant, entre autres, le travail.

Agriculture

Il s'agit du seul secteur économique pour lequel le nombre d'interventions est significatif et pour lequel nous avons des demandes particulières. On demande d'agir concernant le droit de produire, de protéger l'identité de chaque région, de préconiser le concept de ferme familiale, d'adapter les programmes pour les jeunes agriculteurs afin de constituer une relève, de revoir les plans conjoints du Québec, de favoriser la transformation des produits locaux et de ne jamais laisser les agriculteurs seuls face aux géants de l'alimentation. Comme dans toutes les autres sphères d'activités de la société, l'on s'interroge sur l'avenir des programmes gérés ou financés par le fédéral et l'on demande au gouvernement de définir le rôle et la place de ce secteur et ce, sans égard au statut politique du Québec.

Forêts

Dans l'ensemble, il y a eu peu de participants à se prononcer sur la question. Ils proposent d'établir une politique globale de reboisement et de protection du patrimoine forestier en impliquant les régions; d'augmenter la production avec plus de territoire et de fermes forestières; de faire participer les pouvoirs politiques locaux à la politique de redistribution des terres (schéma d'aménagement).

U. Institutions

On suggère que les institutions fassent une place plus importante aux femmes.

a. Administration de la justice

Un Québec souverain devra tenter de proposer un système carcéral moins coûteux que le système actuel et prévoir que le gouvernement national soit responsable de la planification et de l'administration de la justice et de la citoyenneté.

Les personnes incarcérées, qui selon certains jouissent de conditions trop luxueuses, et ne pouvant être remis en liberté devront contribuer à la santé économique québécoise. Actuellement, ils ont plus de services et d'avantages que les personnes âgées. Les victimes d'actes criminels devront quant à elles être dédommagées selon les principes d'indemnisation du droit de la responsabilité civile.

b. Défense nationale - sécurité publique

Il y a unanimité de la part des intervenants se prononçant sur la question. Ils souhaitent que dans un Québec souverain on renonce à la création d'une armée conventionnelle. On souhaite majoritairement une garde civile modeste qui agira pour la paix et qui servira à la prévention des conflits, disponible en cas de sinistres au Québec et possiblement pour quelques missions de paix à l'extérieure du pays. On pourrait même considérer former des citoyens patriotiques prêts à prendre en charge la défense du pays.

Une personne a suggéré que pour assurer notre sécurité, il vaudrait mieux prendre les militaires qui servent à la défense nationale et les inviter dans des actions socio-démocratiques, écologiques et culturelles, dans l'éducation, la lutte au chômage et à la pauvreté, à l'intégration sociale des plus démunis et des immigrants.

De toute manière, l'intention manifeste de créer une armée québécoise va à l'encontre de la sécurité du peuple québécois ainsi que de celle de nos voisins.

Certaines personnes croient qu'une armée n'est pas nécessaire. D'autres proposent que la sécurité du Québec joue le rôle de garde civile.

V. Aménagement

On suggère pour relancer l'emploi de redonner à la Caisse de dépôt et placement sa vocation première : favoriser l'expansion des PME.

On propose également de donner la priorité à l'assainissement de la rivière L'Assomption.

a. Affaires municipales

La fusion par concertation est la meilleure manière d'assurer le regroupement municipal permettant ainsi d'améliorer les services offerts aux citoyens et en accordant aussi un plus grand poids politique à ces municipalités auprès du gouvernement central.

Si la décentralisation donne des pouvoirs aux MRC, les responsables devront être élus. C'est là l'opinion la plus répandue mais par contre certains prétendent que les membres des conseils d'administration des MRC sont déjà élus, hormis le préfet. Ces derniers pourraient être élus au suffrage universel quoique encore là, certaines MRC se disent investies du pouvoir d'élire elles-mêmes le préfet.

Il faut revoir plus fréquemment l'évolution du nombre de la population des municipalités aux fins du calcul de l'aide financière du gouvernement aux municipalités. Il y aurait lieu également de réévaluer les frontières des municipalités afin d'assurer des services publics plus rentables et plus rationnels.

Il faut autoriser les municipalités à négocier des ententes cadres avec l'UPA qui permettront d'arrêter une fois pour toute la zone agricole permanente, permettant ainsi de remettre aux municipalités la gestion des terres exclues.

b. Aménagement et développement régional

Il faut inscrire la mise en valeur des régions dans la finalité du développement du Québec. Celle-ci se fera en tenant compte des principes directeurs suivants :

- le développement des régions doit être le reflet des préoccupations économiques, sociales, culturelles et politiques des communautés qui la composent;
- le développement des régions doit pouvoir compter sur les dynamismes locaux et supralocaux pour l'atteinte des objectifs régionaux;
- à partir des grandes orientations que le Québec définira avec ses partenaires, principalement les régions, ces dernières devront être en mesure de façonner sa destinée et à ce niveau, l'État devra assurer à chacune d'elles les moyens requis pour son développement, quelle que soit la structure politique privilégiée.
- le développement doit reposer sur une responsabilité partagée entre les intervenants de la région (c'est-à-dire les élus et les représentants socio-économiques) et l'État, faisant ainsi appel à une véritable concertation. À ce propos, la concertation signifie le partenariat dans les orientations, les actions et les décisions concernant le développement socio-économique de la région;
- finalement, dans un but de concordance des territoires, la définition des comtés (lire circonscription et autres organisations dont le rayonnement se veut régional) doit s'ajuster aux limites géographiques de chacune des régions.

On propose également de favoriser le développement d'une partie du territoire qui ne l'est pas et de protéger les terres contre l'assaut de l'urbanisation et de la spéculation des terres.

Un intervenant suggère également que le développement régional et le développement des grands axes routiers soient rapatriés au Québec.

Finalement, les principaux intéressés n'ont pas manqué de rappeler l'importance de remédier aux problèmes que cause l'étroitesse de la route 131.

c. Environnement-faune

Constatations :

Les grandes planifications d'état et les plans globaux qui en découlent n'atteignent pas toujours les résultats attendus dans toutes les régions du pays. Le programme d'assainissement des cours d'eau en est un exemple. Le milieu a identifié les problèmes et les solutions appropriées mais n'a jamais réussi à faire infléchir le gouvernement du Québec afin de modifier son approche coûteuse et inefficace, ni même faire valoir ses priorités.

Principes :

Penser globalement et agir localement, voilà bien un principe qui résume l'ensemble de la pensée des intervenants. La protection de l'environnement doit être considérée comme un enjeu international qui doit trouver des solutions à l'échelle mondiale si on veut assurer l'équité dans l'accès aux ressources pour les générations actuelles et futures.

C'est en privilégiant l'écologie et le développement durable, en respectant dans la production et la consommation, les équilibres écologiques, en maximisant le recyclage qu'on donnera à l'environnement la place capitale qu'il doit occuper.

Propositions :

Les solutions aux problèmes de l'environnement doivent être élaborées par les gens des régions. Elles doivent être concrètes et suffisamment proches des individus pour qu'ils puissent s'y identifier. C'est donc une structure de gestion par région qui permettra d'établir des priorités rationnelles à l'échelle du Québec.

Il en coûte plus cher de dépolluer que de prévenir. C'est pourquoi il devrait être obligatoire pour les municipalités d'organiser un système de gestion du recyclage des déchets de toutes sortes.

Les responsables devraient être plus sévères dans l'application des règlements sur la protection de l'environnement et assurer une plus grande équité entre les individus et les grandes compagnies concernant les coûts reliés à la pollution et à la dépollution. C'est le principe du pollueur payeur qui doit être appliqué à tous.

Il faut faciliter la tâche en réduisant considérablement le nombre de lois.

Les idées sont partagées sur le principe de donner la responsabilité à un vérificateur général de l'environnement ou à un ministre, égal aux autres ministères, le soin d'arbitrer les questions litigieuses. Finalement, un citoyen suggère de nommer un protecteur de l'environnement qui rendrait compte à l'Assemblée nationale pour faire suite aux plaintes des citoyens à l'égard d'agissements jugés injustes de la part de fonctionnaires ou du personnel de la fonction publique.

Dans l'esprit d'un environnement sain, un Québec souverain devra reconsidérer les plans d'expansion du réseau hydro-électrique et encourager Hydro Québec dans sa volonté de développer et commercialiser la voiture électrique.

Questionnement :

- Les ZEC n'ont-elles pas contribué à faire disparaître une partie de notre patrimoine et arrêté le développement des municipalités qui les entourent?
- Qu'en est-il de l'engagement du gouvernement à instituer une enquête générale sur les sites d'enfouissement?
- Qu'arrivera-t-il si les MRC prennent les décisions sur l'environnement?
- Quel besoin le gouvernement central va-t-il se réserver concernant l'environnement?

Il faut se donner une charte de l'environnement soutenue par la création d'un comité permanent de l'environnement et présidée par le ministre responsable d'élaborer une politique environnementale globale conforme au principe du développement durable.

Il faut également former une commission parlementaire autonome, reconnue en tant que tribunal administratif relatif, avec le pouvoir d'ordonner une enquête ou une audience publique à la suite d'une plainte d'un citoyen.

d. Loisirs, chasse et pêche

La planification ou l'implantation des structures nécessaires au développement de loisirs, sans créer des structures lourdes financièrement, doit revenir aux pouvoirs locaux dans le cadre de la régionalisation. Toutefois, l'État doit continuer à supporter financièrement et techniquement ces initiatives locales.

Le loisir est un besoin essentiel au maintien et à l'accroissement de la qualité de vie, au développement individuel et communautaire, à l'amélioration du fonctionnement de la société. C'est un outil social déterminant qui établit des liens essentiels avec l'éducation, la santé, le tourisme, la culture et l'environnement et constitue un outil unique de prévention, d'intégration sociale et d'équilibre socio-économique. Il apporte un atout de choix à la qualité de vie de chaque région et participe au maintien de notre tissu social.

Le loisir en plus d'être générateur de création d'emplois, permet à l'État de maximiser l'offre de service en s'appuyant sur la contribution volontaire du citoyen.

Les loisirs sont toutefois souvent difficiles d'accès pour les familles monoparentales à cause d'une question de ressources personnelles.

e. Parcs et réserves

On suggère qu'il est vital que les municipalités au nord du comté de Berthier reprennent le contrôle plein et entier, incluant la propriété et l'administration des parcs et forêts et tout espace de villégiature, y compris les ZEC, pour répondre à la demande du tourisme qui assure le développement de ces villes.

Un autre intervenant exprime une inquiétude vis-à-vis certaines perspectives de privatisation des territoires laissés en ballottage.

f. Transport aérien-ferroviaire-maritime-routier

Les intervenants ont proposé que le gouvernement national soit responsable des politiques des transports, qu'il légifère pour que les camions ne roulent pas à plus de 90 km à l'heure et qu'il se donne comme priorité le développement du TGV.

Plusieurs personnes ont aussi rappelé l'importance de moderniser la route 131 afin de donner un meilleur accès à cette région.

W. Éducation

De nombreux intervenants de tous les milieux ont tenu à se prononcer sur le sujet et ont demandé que l'éducation soit une grande priorité pour le gouvernement. L'éducation n'est pas la seule préoccupation des commissions scolaires et des écoles, elle regarde tout le monde. L'on s'entend généralement sur l'importance de réformer le système et d'améliorer la qualité de l'enseignement. On demande d'inclure dans la charte, le droit à l'éducation.

«Peut-on parler d'accession à la souveraineté sans qu'il y ait une certaine révolution tranquille, ou, à tous le moins, un grand changement», dit un intervenant.

Les commentaires et propositions qui reviennent les plus souvent concernent l'échec du système d'éducation, notamment en ce qui a trait à l'enseignement du français et le peu de place réservée à l'histoire (l'histoire nationale surtout), à la géographie et la culture. On désire donc que l'on mette plus d'accent sur ces matières afin d'améliorer la qualité de la langue et de renforcer le sentiment d'identité. Toujours concernant la langue, un participant propose de normaliser l'enseignement de la langue française et anglaise, alors qu'un organisme recommande que le système scolaire français et anglais soit gratuit.

Un intervenant tient à rappeler qu'il est urgent de corriger la situation concernant le retard de 15 ans sur le plan technologique et ce dans l'ensemble de notre système. Une autre demande que soit reconnue et favorisée l'éducation qui se fait à la maison (en parallèle avec celle donnée à l'école). Un autre enfin suggère de favoriser l'accès à l'éducation et d'encourager non seulement l'acquisition de connaissance mais également le développement intégral de la personne.

Certains souhaitent l'enrichissement de l'enseignement des mathématiques et des sciences exactes; d'autres demandent de voir à l'alphabétisation de la population; un groupe désire qu'il soit possible de suivre des cours de langues (étrangères) dans les écoles publiques.

Quelques intervenants proposent l'élimination des écoles confessionnelles afin que le système d'éducation devienne universel, laïque, sans divisions religieuses, sociales ou ethniques. Alors qu'un groupe croit qu'il faut éviter l'érosion des valeurs chrétiennes.

Pour certains, il faut réorganiser la structure du système d'éducation et revoir le rôle de l'État. Tous ne s'entendent pas sur la forme que doit prendre cette révision. On propose un meilleur partage des responsabilités et une décentralisation vers les commissions scolaires ou vers les écoles et les parents. Dans le processus de décentralisation en faveur des commissions scolaires, celles-ci proposent qu'on leur remette l'élaboration et le choix de tous les outils pédagogiques de même que la responsabilité de la mise en oeuvre, de la planification, des modalités de réalisation de la supervision et de l'évaluation des services et de conserver la gestion des immeubles. Afin que la commission scolaire puisse assumer pleinement son rôle et ses responsabilités, il faut qu'il y ait levée complète du plafond de la taxation. Les tenants de la décentralisation en faveur de l'école et des parents proposent de supprimer les commissions

scolaires et de remettre le pouvoir entre les mains des premiers et principaux concernés : les écoles (direction, professeurs, professionnels) et les parents. Dans cette perspective de décentralisation, le rôle de l'État serait réduit et se résumerait essentiellement à définir les grands objectifs et les grandes orientations.

Un intervenant émet des inquiétudes : aurons-nous les moyens, advenant la souveraineté, de nous donner des maisons d'enseignement de qualité? Les étudiants auront-ils les moyens de financer leurs études? Concernant ce dernier point, quelqu'un demande de trouver un moyen plus équitable d'octroyer les prêts et bourses.

En conclusion, trop de sujets ont été traités pour tous les mentionnés. Nous avons tenté d'accorder une priorité à ceux qui semblaient préoccupés la majorité des intervenants.

a. Formation professionnelle

Le sujet retient l'attention d'organismes du secteur économique mais également d'individus. On voit d'un bon oeil, souveraineté ou non, le rapatriement des outils et pouvoirs politiques en formation professionnelle. La majorité des intervenants s'entend sur le fait que les programmes en formation professionnelle destinés aux jeunes sont mal structurés, trop nombreux et peu connus. On s'entend sur l'importance d'assurer à la main-d'oeuvre une formation adéquate et permanente qui fait défaut actuellement. On souhaite qu'une meilleure planification soit faite en tenant compte des besoins des régions et que les responsabilités des ressources soient attribuées à la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM) qui devrait devenir le guichet unique en matière de formation professionnelle. Un organisme propose de régionaliser la formation professionnelle et le perfectionnement de la main-d'oeuvre.

On propose que le gouvernement valorise les métiers et les techniques industrielles comme plan de carrière aux jeunes et qu'il implante l'alternance études-stages en entreprise. On suggère que la formation technique soit faite dans l'entreprise et dans l'école, selon les besoins d'aujourd'hui et de demain.

Un organisme suggère de favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale des femmes en facilitant l'accès aux services et programmes de formation générale et professionnelle avec soutien financier adéquat pour celles qui ne sont pas prestataires d'assurance-chômage ou d'aide sociale.

«L'alphabétisation de la population, l'augmentation au niveau de scolarité, le développement des compétences engendrent des citoyens responsables et entrepreneurs», affirme un intervenant.

X. Relations internationales

Les gens semblent généralement en faveur du respect des traités d'aide internationale. Un seul organisme développe un discours en profondeur concernant les relations internationales. Il recommande que le Québec contribue au développement international en s'engageant financièrement pour l'aide aux pays en voie de l'être et qu'il mette sur pied un programme d'aide publique. Il propose que le Québec s'engage à consacrer à court terme 0,7 de son P.N.B. à l'aide au développement viable. Il suggère plusieurs autres positions que le Québec devrait adopter dans ce domaine : Mettre sur pied un programme d'aide publique au développement international; soutenir l'action développée internationalement en faveur de l'éducation publique; concevoir des politiques visant à assurer la sécurité internationale; voir à la réglementation des activités mondiales des sociétés internationales, etc.

Un autre organisme propose d'établir des statuts d'ambassade à ses délégations du Québec à l'étranger et des missions commerciales permanentes chez les principaux partenaires commerciaux.

a. Immigration

La notion d'intégration est au coeur des préoccupations des gens sur la question. On formule des souhaits, on propose des solutions : que les immigrants s'engagent à respecter et à s'intégrer à leur société d'adoption, que l'on remédie à la situation concernant le fait que 40 % seulement des immigrants s'intègre à la société québécoise, que l'on favorise les immigrants parlant français et détenant des compétences professionnelles, que l'on privilégie l'installation des Néo-Québécois en régions pour favoriser leur intégration, que l'on en contrôle le nombre et qu'on les accepte en fonction de leur intégration.

Un organisme regroupant des immigrants considère que ceux-ci viennent ici pour s'intégrer et contribuer au pays d'accueil. Il ajoute que les immigrants sont mal représentés par leurs associations, qu'ils sont isolés et perdus. Il croit qu'il est difficile de les rejoindre pour qu'ils participent au débat.

Un regroupement de femmes propose : l'application rétroactive de la réduction du parrainage de 10 ans à 3 ans pour les femmes immigrantes parrainées par leur mari ainsi que la mise sur pied d'un mécanisme d'accès aux droits sociaux pour les femmes parrainées victimes de violence conjugale et familiale.

Y. Culture, patrimoine, communications

Le gouvernement national doit être responsable des politiques de communication.

La culture est une industrie qui rapporte plus que l'investissement qu'on y fait. C'est pourquoi dans une situation de souveraineté, il est important que l'État appuie la culture. La politique du 1 % du budget voué à la culture devrait enfin se réaliser en s'assurant que la part du gâteau soit mieux répartie entre Montréal et les régions. Un Québec souverain devrait assurer l'investissement venant actuellement d'Ottawa, lequel est supérieur à celui du Québec.

Notre identité culturelle est un précieux atout. De tout temps, elle a su contribuer à notre survivance en tant que peuple. C'est pourquoi il faut consacrer des efforts soutenus à une culture québécoise originale, productive et ouverte à ses minorités. Pour cela, des gens issus du milieu culturel devraient prendre part aux décisions gouvernementales en matière de culture.

Proposer que la sauvegarde de nos actifs patrimoniaux soit un objectif de base pour notre nation est un élément primordial de toute politique culturelle.

Il faut développer avec l'arrivée des nouvelles technologies le développement des communications et la multiplication des produits linguistiques et culturels.

On suggère fortement que la notion de culture apparaisse dans la constitution.

Le fédéral doit se retirer de tous les champs d'action touchant à la culture et verser sa part des budgets totaux au Québec. Par la suite, il faudra arrimer le ministère des Communications avec celui de la Culture.

a. Accès à l'information

L'État doit faciliter l'accès à une information compréhensible car la démocratie est tributaire de l'information.

b. Autoroute électronique

Selon un intervenant, le fédéral contrôle les réseaux de télécommunications qui véhiculent les services du genre Internet. Il est donc essentiel que le Québec récupère le contrôle des communications pour être présent au moment des négociations avec ces réseaux et surtout pour assumer le contrôle de leurs orientations. Toutefois il ne pourra en porter seul le poids du coût (25 milliards \$). Il devra donc développer des partenariats avec le secteur privé.

On suggère également que les Québécois puissent avoir accès au système de micro-ondes sophistiqué d'Hydro-Québec.

On doit reconnaître également que l'autoroute électronique, la radiodiffusion et les télécommunications sont interreliées. Un intervenant soutient que l'autoroute électronique est un outil de développement pour les régions.

c. Communautés culturelles

Il est suggéré par un participant de changer l'appellation communauté culturelle pour celle de minorité québécoise. La société québécoise doit se bâtir en tenant compte de toute la société québécoise, incluant les allophones et les anglophones. Mieux permettre l'apprentissage de la langue française, une meilleure communication, de meilleures occasions de travailler en français facilitera l'intégration des immigrants à la société québécoise. Les COFI (Centres d'orientation et de formation des immigrants) pourraient être un instrument utile pour arriver à cette fin.

Il est important d'encadrer les immigrants dès leur arrivée au pays afin de faciliter leur intégration. Il faut aussi leur faire une place dans la fonction publique et leur enseigner l'histoire du Québec. On suggère également de leur parler directement, sans passer par les associations si on veut qu'ils développent un esprit nationaliste.

Les groupes ethniques qui veulent faire des activités culturelles, autres que politiques, devraient être supportés par le gouvernement.

d. Conservation et développement du patrimoine

La sauvegarde du patrimoine nécessite une préoccupation et une concertation de tous les paliers gouvernementaux et plus particulièrement des municipalités. Nous devrions porter une attention particulière au cachet des villages. Également, dans le partage des biens au moment de la passation des pouvoirs, on devra tenir compte des biens culturels situés en dehors du Québec.

e. Culture

La culture a suscité beaucoup d'intérêt de la part des intervenants qui ont fait plusieurs propositions dont les suivantes (sans ordre de priorités) :

le Québec s'impose comme une locomotive culturelle dans la francophonie et devrait prendre en main la représentativité de la chanson québécoise à travers le monde; le Québec doit récupérer tous les argents dépensés par Ottawa en territoire québécois dans le domaine des

activités culturelles et poursuivre sa politique du 1 %; c'est le ministère de la Culture qui devrait être le maître-d'oeuvre de la distribution des subventions ainsi que de la planification et de l'administration des affaires culturelles; il faut fournir des outils de support aux artistes et soutenir financièrement les artistes vivant de l'aide sociale; il faut encourager par des subventions, si minimes soient-elles, les petites entreprises culturelles; trouver des voies moins coûteuses et plus populaires qu'un opéra; déclarer la salle Wilfrid-Pelletier salle d'opéra, de l'OSM et de la danse; en théâtre, décentraliser les productions québécoises; augmenter les budgets de subvention pour aider les jeunes troupes de théâtre; songer à la création d'un Fonds pour dépanner les jeunes chansonniers; abolir la reconnaissance monopolistique de l'Union des musiciens et former l'Union des musiciens du Québec; il faut le plus possible que les musiciens de l'OSM soient québécois et très majoritairement francophones; il faut améliorer les programmes d'aide aux organismes culturels dans les régions; il faut supporter mieux les artistes d'arts traditionnels; finalement, on suggère que l'administration des programmes d'aide à la culture soit décentralisée vers les régions.

f. Langue française

Bien entendu, la langue française doit avoir une place de choix dans la constitution sans nier l'existence de la Charte de la langue française.

Rapidement, le Québec souverain fera savoir au monde entier qu'il est un pays dont la seule langue officielle est le français, mais qui vit dans le respect des différences culturelles des autres individus. Il valorisera dans tous les secteurs d'activités l'usage de la langue française.

Le Québec doit se déclarer dès aujourd'hui solidaire des communautés francophones et acadiennes du Canada et reconnaître ses obligations morales à leur endroit.

Il doit aussi déclarer qu'il entend peser de tout son poids pour que les Canadiens français hors Québec puissent enfin jouir des mêmes droits et privilèges, des mêmes outils de développement culturel et économique dont jouit la communauté anglophone du Québec.

Finalement, un individu s'inquiète du fait que la séparation du Québec aura un effet négatif sur le rôle et l'importance de la francophonie et des francophones dans le reste du Canada et sur tout le continent puisque les provinces ne seront plus dans l'obligation de considérer la langue française comme officielle.

g. Radiodiffusion

Dans un Québec souverain on devra assurer l'intégration des emplois et activités générés par l'actuelle SRC et Radio-Québec.

Radio-Québec devra collaborer avec les stations radiophoniques communautaires de chaque région au chapitre de l'information régionale, se donner un mandat d'information et activer son mandat éducatif national.

Chaque région du Québec devrait pouvoir disposer sur son territoire d'outils de communication suffisamment puissants pour apporter à toute la population de son territoire un message homogène en qualité et en contenu. De plus, chacune des 15 régions devra avoir sa radio communautaire.

On suggère de créer un poste de télévision ou un autre mode de diffusion afin de faire connaître à la population les nouvelles en provenance du gouvernement.

On recommande de former un CRTC québécois qui verra à imposer des quotas pour protéger les contenus québécois et qui sera chargé de voir aux ententes États-Unis-Québec concernant le contrôle des ondes.

h. Télécommunication

Un Québec souverain devra assurer l'encadrement des règles des compagnies de téléphonie afin que les services téléphoniques soient disponibles à des coûts réalistes et abordables pour sa population.

La privatisation du câble et du téléphone et leur fusion serait un coup encore plus grand que celui de la nationalisation de l'électricité.

On suggère que l'Assemblée nationale dépose un projet de loi visant à équiper le Québec d'infrastructures qui permettraient aux Québécois, peu importe leur langue de prédilection, de communiquer à la planète entière la saveur de leur spécificité, entre autres par l'implantation d'un réseau d'accès à l'autoroute électronique, interactif, international, Internet.

2. ÉVALUATION DE LA COMMISSION

À la lumière de l'ensemble des témoignages exprimés au cours des audiences et des forums, les commissaires ont procédé à l'analyse des préoccupations les plus significatives. Celles-ci font état de ce qui, pour les participants venus se faire entendre dans Lanaudière, exprime des consensus et profile des tendances.

Les commissaires sont d'avis que les préoccupations qui ont le plus marqué les travaux de la Commission sont, par ordre de priorités, les questions reliées à :

- un projet de société;
- la décentralisation;
- la souveraineté;
- l'administration publique;
- l'éducation;
- l'économie, l'emploi et la culture;
- les affaires sociales;
- la question autochtone.

A. Projet de société

De toute évidence, un consensus s'est implicitement et quasi unanimement établi entre les participants venus partager leur point de vue et positions devant la Commission. Oui, dans Lanaudière on a parlé de l'avenir du Québec mais ce, en gardant fermement à l'esprit que s'il est question de l'avenir du Québec, il est justement question d'un projet de société.

Ne voulant pas se limiter au simple cadre de l'avant-projet de loi mis sur la table par le gouvernement, les participants, ont vite débordé la question constitutionnelle.

De toute part, des voix se sont fait entendre pour exprimer en termes clairs et souvent directs, que le gouvernement, s'il veut présider aux destinées d'une nation, doit se montrer à la hauteur de ce qu'il veut entreprendre. Mais plus encore, Lanaudière semble s'être levée pour dire qu'un projet de société est l'élément rassembleur, qui ouvre aujourd'hui la marche vers ce que sera le Québec. Et ce sont les bases de ce projet d'avenir qui se sont profilées tout au cours des travaux de la Commission. Sans nul doute, la pierre d'assise de ce projet d'avenir est que le gouvernement inspire confiance en prenant vigoureusement en main l'administration des affaires publiques. Rappelons que dans Lanaudière, les gens se sont présentés devant la Commission avec un esprit d'extrême méfiance envers le monde politique et la fonction publique. Ils sont revenus fréquemment avec l'idée qu'il faut mettre un terme au gaspillage d'argent et à l'inefficacité de la fonction publique : que les politiciens démontrent qu'ils sont de bons gestionnaires, et que l'on apporte immédiatement des correctifs à ce qui ne fonctionne pas. Bref, on veut véritablement une nouvelle façon de gouverner.

Dans Lanaudière, on n'est pas seulement venu réclamer une nouvelle gouverne, on a prêté l'épaulé à la roue en traçant les conditions qui, en termes d'avenir, sont nécessaires bien plus qu'à la naissance d'un état, mais à ce qui lui assure de croître et de se développer. Ces conditions ont fusées de toutes parts dans les propositions qui ont été faites tant au préambule, à la constitution qu'à la charte des droits et libertés. C'est là que le ferment de ce qui est réclamé comme le changement d'avenir a commencé à poindre et à s'exprimer : équité, équité, équité. Dans Lanaudière, on ne s'est pas contenté de demander au gouvernement d'être plus équitable et ce, à tous les niveaux, mais on s'est rallié autour d'une notion majeure : les citoyens ont des devoirs et des responsabilités. Au terme de la Commission, on peut constater que le Québec qui a été au cœur des échanges, en est un que l'on veut être au rang des nations les plus démocratiques de la planète, parce que terre pacifique, de respect, tolérante, juste, solidaire et surtout, terre d'avenir.

B. Décentralisation

Le deuxième grand sujet qui a été discuté dans Lanaudière est celui de la décentralisation. En terme d'importance, c'est le sujet qui, dans l'avant-projet, a été le plus scruté, discuté et qui a suscité de nombreuses propositions.

Devant la somme d'interventions reçues, les commissaires sont d'avis que dans l'ensemble les Lanaudois et Lanaudoises venus se faire entendre sont favorables à la décentralisation.

Annoncée par le gouvernement dans l'article 3 de l'avant-projet de loi, la décentralisation est, dans Lanaudière, entrevue favorablement à la condition qu'elle s'accompagne d'argent et de vrais pouvoirs dévolus à des personnes qui, en région, seront imputables.

Les commissaires ont noté également que si les participants posent des conditions légitimes face au projet de décentralisation, ils le font dans l'esprit d'une réelle décentralisation où le citoyen serait proche des décisions le concernant plus directement.

Les commissaires constatent que les participants qui se sont prononcés sur la décentralisation ne sont donc pas inconditionnellement favorables puisqu'ils attendent des gestes concrets du gouvernement. Et c'est face à la diversité des attentes, voire dans certains cas de la méfiance, que les commissaires s'abstiennent de quelques conclusions que ce soit, à savoir vers quelles instances ou intervenants la décentralisation sera faite.

Les commissaires ont cependant reçu un message clair des intervenants : la décentralisation aurait avantage à être approfondie lors de consultations ultérieures qui pourraient être tenues.

C. Souveraineté

Comme nous l'avons déjà mentionné bien que les gens étaient d'abord invités à venir se prononcer sur un avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec, l'ensemble des interventions a débordé la question constitutionnelle. Certains n'y ont fait qu'une brève allusion, d'autres y ont consacré l'essentiel de leur propos. Ce sont des commentaires et des recommandations de ces derniers que nous traiterons ici.

Soucieux d'aller dans le sens de l'histoire et s'appuyant sur les échecs successifs du Québec à se faire une place au sein du Canada en tant que société et nation distincte ayant une langue et une culture propre, une grande partie des interventions sur la souveraineté s'est faite pour démontrer l'importance d'accéder à l'autonomie. Une souveraineté faite par un peuple et pour un peuple parvenu à sa pleine maturité et capable de se choisir un avenir. Une souveraineté qui permettrait de couper les liens avec un passé de dépendance qui a entraîné des pertes sur le plan économique et du gaspillage de temps et de ressources. Une souveraineté sage qui se ferait en harmonie avec le reste du Canada et non contre neuf autres provinces. Une souveraineté qui permettrait de conserver des liens économiques avec le Canada en peuple responsable qui assume sa part de la dette mais qui se questionne encore quant aux modalités de remboursement.

Les intervenants ont signifié clairement leur désir et leur attente d'être à la fois consulté et informé sur tout ce qui touche leur avenir. Voilà pourquoi il ne s'engage pas à l'aveuglette dans un quelconque projet mais désire plutôt jeter un regard lucide sur un projet d'avenir clair.

Bien sûr, toutes les interventions ne sont pas allés dans le sens de la souveraineté. Mais la très grande majorité s'est opposé fermement à tout ce qui pourrait ressembler à un statu quo. L'autonomie et le respect de soi et des autres sont ici à la base de la démarche.

Pour des raisons d'attachement au Canada, de sécurité économique et par crainte de voir troubler l'ordre social, une minorité d'intervenants, présent surtout dans les forums, est venu faire part soit de son désir de continuer à faire partie de la fédération, soit de ses objections vis-à-vis de la souveraineté.

Il reste que dans l'ensemble les appuis se sont faits nombreux en faveur de l'avant-projet. S'ils le clament moins fort qu'il y a quinze ans, c'est peut-être tout simplement que l'enthousiasme de l'adolescent a fait place à la quiétude de l'adulte. Les Québécois de Lanaudière ont démontré que leur position en faveur de la souveraineté prenait appui davantage sur la confiance qu'ils avaient en eux que sur celle qu'ils éprouvaient face au gouvernement.

Ils ont été nombreux à se prononcer sur la question référendaire. Les intervenants cherchent une formulation qui donnerait aux Québécois l'occasion de faire un pas positif, respectueux de l'ensemble des citoyens.

D. Administration

Parce qu'ils sont peu consultés, qu'ils ne se sentent pas écoutés et peu représentés, beaucoup d'intervenants sont venus faire état du peu de place qu'il leur était accordé au sein de l'administration gouvernementale. Ils sont venus demander des comptes, exiger des garanties et surtout ils ont réclamé la transparence. Celle de l'État, de son administration, de sa fonction publique, de ses programmes.

Les intervenants ont exprimé clairement leur désabusement et leur méfiance face au pouvoir politique. Ils ont dénoncé les gaspillages de toutes sortes et dans tous les secteurs. Ils ont demandé impérieusement que disparaissent les dédoublements de responsabilités. Non seulement ceux qui existent avec le fédéral mais également tous les autres présents dans le gouvernement et entre les différents paliers de pouvoir. Ils tiennent à la réduction et à la simplification des multiples programmes d'aide afin de les rendre accessibles et efficaces pour le plus grand nombre possible d'individus et d'organismes. Certains vont jusqu'à suggérer de promulguer une loi qui forcerait le gouvernement à ne plus faire de déficit. Tout le monde s'entend pour dire que la société n'a plus les moyens de se serrer la ceinture pour payer la dette.

Bref, la majorité des intervenants réclament une refonte en profondeur de l'administration publique et une plus grande équité dans la gestion des affaires de l'État. Il est temps de faire le ménage si nous voulons accéder à une société juste, égalitaire et autonome, pourrait-on dire.

E. Éducation

Plusieurs individus et organismes sont venus témoigner de l'importance de l'éducation dans tout projet d'avenir pour le Québec. Pour nombre d'entre eux, l'autonomie et la force d'un peuple reposent sur ses capacités d'intégrer les richesses de son passé, de vivre son présent, de se préparer et de s'adapter au défi de son avenir. Le meilleur moyen pour réaliser cet objectif est, selon plusieurs, de se doter d'un système d'éducation souple, près des individus, branché sur les diverses réalités et qui tient compte du développement global de la collectivité. On désire donc un enseignement qui permettra aux jeunes de s'épanouir et de s'intégrer harmonieusement à la société et au monde du travail.

De nombreux intervenants constatent l'échec de notre système actuel et désirent ardemment que des efforts véritables soient faits pour le réformer en profondeur. Point de projet de société sans réforme de l'éducation.

F. Économie-emploi, Culture

L'économie et l'emploi ainsi que la culture sont deux thèmes majeurs qui sont retenus par un grand nombre d'intervenants. Ex aequo dans les préoccupations des gens, ils ne font pas appel aux mêmes discours. Où l'on s'entend c'est sur l'importance que l'on doit leur accorder. Dans

les deux cas. nous pouvons parler d'un souci de prise en charge et pourquoi pas d'identité : favoriser et soutenir une économie québécoise dynamique qui repose sur ses forces, ses PME, ses richesses naturelles et son esprit novateur et devant être au service de ses individus; mettre en valeur et surtout encourager une culture riche, diversifiée originale qui fait honneur aux Québécois ici et à l'étranger.

Un autre point qu'ont en commun ces secteurs, ils sont tous deux créateurs d'emplois. Notion non négligeable, s'il en est une puisque tous reconnaissent l'importance de remettre les gens au travail, de trouver des emplois pour les jeunes et ainsi de régler le problème du chômage. Économie saine et vigoureuse, culture forte et vivante sont des mots d'ordre à retenir dans un projet d'avenir.

G. Affaires sociales

Au nombre des préoccupations venues, à plusieurs reprises, retenir l'attention des commissaires, les affaires sociales demeurent une question cruciale directement liée au projet d'avenir profilé dans Lanaudière.

En un mot, les intervenants ont pointé au coeur du malaise ressenti face aux affaires sociales : iniquité! C'est principalement par la voix des organismes d'aide et de services à caractère communautaire, que s'est fait entendre la question des affaires sociales. Rappelons cependant que ces groupes touchent quotidiennement des centaines, voire des milliers de Lanaudois et de Lanaudoises aux prises avec les dérapages d'une gestion des affaires sociales, qui disons-le, a été semoncée au cours de la Commission.

Les problèmes reliés à la pauvreté, la condition féminine, l'habitation, la santé et les services sociaux, la sécurité du revenu et l'assurance-chômage ont été portés à l'attention des commissaires dans l'esprit où, si le Québec veut affirmer son autonomie, il doit être en mesure de rendre plus autonomes les victimes d'iniquités. Et cela ne peut se faire que par une volonté de changer les choses. Sans cette volonté de changement aucun projet, fût-il souverain, ne peut, selon ces intervenants, être entrevu en termes viables pour l'avenir.

H. Autochtones

Enfin, la question autochtone a préoccupé un certain nombre d'intervenants puisqu'ils ont manifesté l'inquiétude de la population face à cette question non résolue. Les commissaires ont noté que la plupart des participants souhaitent à court terme un règlement. Une solution s'impose.

TABLEAU DES PRIORITÉS

1. Projet de société
 - a. Préambule
 - b. Nouvelle constitution
 - c. Charte
 - d. Démocratisation des affaires de l'État
2. Décentralisation
3. Souveraineté
 - a. Question référendaire
 - b. Partage de la dette
 - c. Appui à la souveraineté
4. Administration
5. Éducation
6. Économie - Emploi - Culture
7. Affaires sociales
8. Nations autochtones

CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour une fois, en même temps et partout à travers le Québec, la population a pu échanger avec son député, un ministre, parfois même son Premier ministre et des gens représentatifs des différents milieux régionaux. Elle a pu lui faire part de ses craintes, de ses appréhensions, lui poser directement la question qu'elle avait en tête, parfois depuis des années, et lui dire comment elle vit son Québec et veut le vivre demain.

Par tous les moyens disponibles, mémoires, forums, discussions, le citoyen a pu, et ce massivement, entrer en relation directe avec son gouvernement, interroger et être écouté.

La qualité des interventions a prévalu sur tous les plans et dans tous les secteurs d'activités, mettant en évidence la qualité intérieure des Lanaudois et surtout leur grande sagesse. Bien que capables de précisions techniques sur tous les points, c'est avant tout le langage du coeur qu'ils ont choisi.

Finalement, et ce grâce aux travaux de la Commission appuyés plus particulièrement par la télévision communautaire et les médias régionaux, chaque Québécois de Lanaudière ou d'ailleurs, a pu faire connaître ses attentes et être sensibilisé à celles de l'ensemble des Québécois. D'où la reconnaissance des commissions régionales comme étant le plus grand exercice démocratique jamais vécu au Québec.

ANNEXE 1



DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMERO 84 - 95

CONCERNANT la Commission de
Lanaudière sur l'avenir du Québec

25 JAN. 1995

---ooo0ooo---

ATTENDU QUE le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec et qu'il souhaite que cet avant-projet de loi fasse l'objet d'un processus d'information et de participation rejoignant le plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois;

ATTENDU QUE pour ce faire, le 11 janvier 1995, le gouvernement a adopté le décret 1-95 concernant les commissions sur l'avenir du Québec, lequel prévoit notamment la création de commissions régionales, leur composition et leur mandat;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du Premier ministre:

QUE la Commission de Lanaudière sur l'avenir du Québec soit composée de monsieur Louis-Paul Allard, madame Claire Poliquin, messieurs Jean-Pierre Malo et Daniel Bélec, mesdames Pascale Cloutier et Cécile Croze, monsieur Armand Lajeunesse, madame Carole Larose, messieurs Roch Gosselin, Alain Larue et Jean-Marc Robitaille, mesdames Marie Grégoire et Jocelyne Caron, messieurs Benoît Sauvageau et Guy Chevrete;

QUE monsieur Louis-Paul Allard soit nommé président de la commission et que madame Claire Poliquin et monsieur Jean-Pierre Malo soient nommés vice-présidents.

le Greffier du Conseil exécutif



DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 1-95 CONCERNANT les commissions sur 11 JAN. 1995
l'avenir du Québec

---0000000---

ATTENDU QUE le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu que cet avant-projet de loi fasse l'objet d'un processus d'information et de participation sur l'avenir du Québec rejoignant le plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois;

ATTENDU QUE, pour ce faire, il est souhaitable de mettre sur pied des commissions itinérantes pour chacune des régions du Québec et pour certains groupes de citoyens;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du Premier ministre:

QUE soit établie, en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37), pour chacune des régions administratives du Québec, une commission sur l'avenir du Québec;

QUE chaque commission régionale soit autorisée à siéger dans les différentes localités de sa région;

QUE des commissions puissent également être établies pour rejoindre des groupes de citoyens désignés par le gouvernement;

COMPOSITION:

QUE chacune de ces commissions soit composée des personnes nommées par le gouvernement;

QUE, dans le cas des commissions régionales, on retrouve parmi ces personnes:

- le député qui agit à titre de délégué régional pour la région concernée;
- un membre du Conseil exécutif ou le whip en chef du gouvernement;
- un député désigné par le chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale, s'il en est un;
- un député désigné par le Premier ministre du Canada, s'il en est un;
- un député désigné par le chef de l'Opposition à la Chambre des communes, s'il en est un;
- une personne désignée par le chef de l'Action démocratique du Québec, s'il en est une;

QUE lorsqu'une commission régionale siège dans une municipalité dont le député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes n'est pas déjà membre de la commission, celui-ci soit invité à siéger au sein de la commission lors de cette séance;

QUE la personne qui exerce la présidence ou la vice-présidence soit choisie parmi les membres qui ne sont pas députés, après consultation du chef de chaque parti représenté au sein des commissions;

MANDAT:

QUE le mandat des commissions soit le suivant:

- entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la commission;
- recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté du Québec;
- recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec;
- fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la commission;

SOUS-COMMISSIONS:

QUE chaque commission soit autorisée à constituer des sous-commissions composées d'une partie de ses membres;

REBOURSEMENT DES DÉPENSES:

QUE les membres des commissions ne reçoivent aucune rémunération pour agir à ce titre, mais qu'ils soient remboursés de leurs frais de voyage et de séjour dans l'exercice de ces fonctions conformément au décret 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes;

QUE, toutefois, les membres qui sont députés à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes ne soient remboursés de leurs dépenses qu'en autant que les lois qui les régissent en tant que députés le permettent;

SECRÉTARIAT

QUE les Règles concernant les modalités de gestion administrative, financière et d'engagement du personnel des commissions d'enquête (R.R.Q., 1981, c. C-37, r. 1) et ses amendements s'appliquent à chaque commission et au Secrétariat national mis sur pied pour assurer le soutien de l'ensemble des commissions.

le Greffier du Conseil exécutif

Louis Bernard

ANNEXE 2

PROJETS DE PRÉAMBULE

Proposition de Gilbert Ampleman

Nous, représentants choisis du peuple à l'Assemblée nationale du Québec, déclarons au nom du peuple du Québec ceci :

NOUS, LE PEUPLE

Nous, le peuple du Québec, avons décidé, selon les processus démocratiques communément admis par tous les États du monde, de faire du Québec un État souverain en vertu du principe d'autodétermination des peuples.

Nous, le peuple du Québec, accordons à l'Assemblée nationale du Québec, le pouvoir exclusif de faire toutes les lois, et de lever tous les impôts sur notre territoire. Nous, le peuple du Québec reconnaissons que l'Assemblée nationale du Québec est la seule entité législative représentant le peuple québécois, et par conséquent, le gouvernement du Québec a la capacité exclusive d'agir sur la scène internationale pour conclure tous les accords et signer tous les traités impliquant la nation québécoise et les autres États souverains. Le gouvernement du Québec pourra être représenté aux organismes internationaux qui seront profitables au peuple du Québec.

La nation québécoise se définit comme francophone vivant dans un territoire clairement délimité à ce qui était convenu d'appeler la province de Québec en 1994.

La nation québécoise est issue majoritairement de l'immigration des colons français en Amérique au XVII^e siècle. Se sont joints à eux des membres des nations amérindiennes qui les ont accueillis et avec qui ils ont vécu en bonne intelligence.

Des immigrants d'origine britannique venus s'établir au Québec au XVIII^e siècle, et finalement venus du monde entier ont formé avec les habitants déjà installés, le peuple du Québec.

Les différents apports à la nation québécoise ont fait qu'elle est animée d'un esprit de tolérance, de démocratie et aussi est-elle pleine de diversité.

C'est pourquoi nous, le peuple du Québec, soumettons le gouvernement du Québec à une Charte des droits et libertés, afin de garantir à tous les Québécois quelles que soient leurs appartenances sociales : l'égalité devant la loi, le respect des droits à la liberté d'expression, le droit à la sécurité individuelle et sociale, en plus de favoriser l'épanouissement de tous les membres de notre collectivité.

Au sein de la nation québécoise, nous reconnaissons l'existence d'une minorité linguistique anglophone à laquelle le gouvernement du Québec garantit la préservation de ses institutions. Nous, le peuple du Québec, reconnaissons par nos institutions, le droit aux nations autochtones de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre.

Nous, peuple du Québec, émettons le souhait que les dirigeants de la nation québécoise, qui auront été librement et légitimement choisis par le peuple puissent être animés par un esprit de sagesse pour mener le peuple du Québec vers les plus nobles réalisations. Ces réalisations qui permettront de montrer la beauté de notre pays à la nation et au monde, et dans lesquelles se réveillera la force intérieure de notre peuple.

Que Dieu nous soit toujours en aide.

Proposition de la Société nationale des Québécois et Québécoises de Lanaudière

Le Québec est un pays souverain qui tire sa légitimité politique de la seule volonté populaire exprimée démocratiquement. Le peuple du Québec est composé de citoyennes et de citoyens égaux devant la loi et les institutions qui constituent ainsi la nation québécoise. Il reconnaît l'égalité en dignité et en droits de tout être humain, ainsi qu'il a été reconnu et défini dans la Charte des droits et liberté de la personne. L'État doit garantir l'accès à l'égalité et éliminer les entraves permettant d'y accéder. Le territoire du Québec est un et indivisible.

Le français est la langue commune, langue officielle de l'État, de ses lois, de ses institutions et la langue de ses échanges avec les citoyennes et les citoyens.

La société dans laquelle évolue le peuple du Québec est démocratique. La participation et la contribution des citoyennes et des citoyens sont attendues et valorisées. L'organisation sociale de la société québécoise est basée sur la solidarité sociale où les citoyennes et les citoyens reconnaissent leurs responsabilités les uns vis-à-vis les autres, dans le respect des droits et des institutions.

Les Québécoises et Québécois constituent un peuple qui a déjà une histoire, une langue commune et officielle; le français, une culture, des valeurs, un patrimoine riche et pluraliste. Ce patrimoine est repris par chaque génération qui l'enrichit et le transmet à son tour.

Le peuple du Québec reconnaît qu'en son sein existe une minorité anglaise d'origines diverses dont les droits historiques sont inaliénables. Il reconnaît sa contribution et son rôle dans le développement et dans l'évolution de la société québécoise. L'État québécois reconnaît à cette minorité historique la préservation de son identité et de ses institutions.

Le peuple du Québec reconnaît les nations autochtones comme premières nations et leur droit à l'autodétermination dans le respect de l'intégrité du territoire québécois dans ses limites actuelles.

La laïcité de l'État constitue un principe sur lequel la nation québécoise fonde ses institutions. Par ailleurs, toutes les citoyennes et tous les citoyens ont le droit de pratiquer leur religion dans le respect des lois et des institutions.

L'école québécoise est publique et ouverte à tous. Elle est un lieu privilégié de transmission des valeurs civiques et sociales.

Le pouvoir s'exerce le plus près possible des citoyennes et des citoyens. La société québécoise reconnaît l'importance des collectivités locales et régionales.

Le Québec est une terre d'accueil. Il est solidaire des pays qui défendent les valeurs démocratiques. Il contribue au soutien et au développement de la francophonie. Il participe au maintien de la paix, à l'aide aux pays moins bien pourvus et refuse de recourir à la force.

La famille est détentrice principale des valeurs morales, sociales, culturelles, économiques, politiques et environnementales de notre société.

Le développement de nos ressources, selon le concept du développement durable, est un devoir individuel et collectif.

Au nom de celles et ceux qui sont venus avant nous et ont façonné notre réalité, au nom de celles et ceux qui s'y sont joints et enrichis notre diversité, au nom de celles et ceux qui viendront et hériteront de ce que nous sommes et le transmettront, au nom de ce que nous sommes ici et maintenant nous affirmons notre souveraineté et notre responsabilité de l'exercer dans le respect et de concert avec les nations du monde entier dont nous sollicitons notre adhésion comme membre de l'Organisation des Nations Unies.

Proposition de Patrick Lagarde

Je propose que le préambule de la Constitution du Québec se lise comme suit :

Sorti d'un long exil, où il a mûri ses valeurs et formé sa culture, le peuple du Québec accède à la souveraineté, ce qui est le pouvoir exclusif de faire toutes ses lois, de percevoir tous ses impôts et de conclure tous ses traités, et se donne un contrat social basé sur le respect mutuel, sur l'ouverture à l'autre et le dialogue, sur la transparence des rapports, sur le partage équitable des responsabilités, des pouvoirs et des ressources. Pays du Nouveau-Monde, le Québec s'engage à porter en terre d'Amérique le flambeau de la démocratie en marche vers la justice et la solidarité.

ANNEXE 3

No.	Sujets	Intervenants (mémoires)	Intervenants (forums)	Interventions (mémoires)	Interventions (forums)
1000	LE MANDAT	16	10	21	16
1100	Appui	47	7	57	8
1200	Contestation	4	2	7	2
2000	L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC	19	5	23	43
2100	PRÉAMBULE	42	14	101	45
2200	SOUVERAINETÉ (ART. 1)	99	21	226	75
2300	ASSOCIATION ÉCONOMIQUE (ART. 2)	28	12	41	20
2400	NOUVELLE CONSTITUTION (ART. 3)	51	6	123	8
2410	Charte des droits et libertés de la personne	38	4	83	16
2420	Communauté anglophone	11	2	19	3
2430	Nations autochtones	26	12	48	19
2440	Décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales	70	11	354	20
2450	Autres éléments d'un projet de constitution	21	2	33	3
2500	TERRITOIRE (ART. 4)	6	2	8	2
2510	Intégrité du territoire	3	2	3	2
2520	Zones maritimes et territoires adjacents aux côtes québécoises	0	0	0	0
2600	CITOYENNETÉ	5	0	6	0
2610	Reconnaissance (art. 5, al. 1 et 2)	3	0	6	0

2620	Attribution de la citoyenneté québécoise (art. 5, al. 3)	4	1	11	1
2630	Double citoyenneté (art. 5, al. 4)	1	0	1	0
2700	MONNAIE (ART. 6)	20	12	44	19
2800	TRAITÉS (ART. 7)	7	1	7	1
2900	ALLIANCES INTERNATIONALES	9	0	14	0
2910	ONU et organisations internationales (art. 8)	8	1	8	1
2920	Commonwealth, Francophonie, OTAN, etc. (art. 9)	18	3	39	7
2930	Autres	8	0	14	0
3000	CONTINUITÉ DES LOIS	2	1	2	1
3010	Continuité des lois et règlements fédéraux (art. 10)	10	5	13	1
3020	Pensions et supplément du revenu (art. 11)	8	0	8	10
3030	Permis, licences et autorisations (art. 11)	3	0	4	0
3040	Autorité judiciaire (art. 12)	5		16	0
3050	Gestion du transfert des lois canadiennes (art. 13)	6	1	14	1
3060	Continuité des lois, règlements et conventions du Québec (art. 14)	3	1	8	1
3070	Accès aux écoles anglaises (art. 14)	2	0	2	0
3100	PARTAGE DES BIENS ET DES DETTES (ART. 15)	26	8	40	12
3200	ENTRÉE EN VIGUEUR (ART. 16 ET 17)	10	1	11	2
3210	Dates (art. 16)	5	1	7	1

3220	Consultation par voie référendaire (art. 17)	18	4	25	5
3221	Règle de la majorité (art. 17, al. 2)	1	3	1	3
3300	QUESTION RÉFÉRENDIAIRE	36	10	63	19
4000	POSITION EXPRIMÉE PAR L'INTERVENANT AU REGARD DE L'AVANT-PROJET DE LOI	5	4	6	10
4010	Favorable	30	4	30	4
4020	Défavorable	3	2	3	2
4030	En questionnement	4	2	4	4
5000	LES AUTRES OPTIONS CONSTITUTIONNELLES	5	2	5	2
5100	Confédération de régions du Canada	3	0	4	0
5200	Fédéralisme renouvelé	6	2	6	2
5300	Statu quo constitutionnel	9	0	10	0
5400	Union Québec-Canada (A.D.Q.)	12	5	22	0
5500	Autres	2	1	4	1

6000	AUTRES SUJETS RELIÉS À L'AVANT-PROJET DE LOI	11	2
6100	ADMINISTRATION	91	54
6110	Budget (revenus) et administration (finances)	120	78
6120	Corporations professionnelles	0	
6130	Fonction publique	39	1
6140	Organismes gouvernementaux et structure des ministères	18	2
6150	Services postaux	0	0
6200	Affaires sociales	43	15
6210	Assurance-chômage	1	0
6220	Condition féminine	13	0
6230	Famille et allocations familiales	35	4
6240	Habitation	9	0
6250	Santé et Services sociaux	61	4
6260	Sécurité du revenu	24	0
6300	ÉCONOMIE ET EMPLOI	126	21
6310	Agriculture	43	1
6320	Banques	0	1
6330	Construction	2	0
6340	Énergie et ressources	5	2
6350	Forêts	12	0
6360	Industries et commerce, exportations et importations	17	0
6370	Pêcheries	1	0
6380	Tourisme	18	0
6390	Travail (organisation, normes et relations)	36	6
6400	INSTITUTIONS	0	1
6410	Administration de la justice	15	3
6420	Défense nationale	23	1
6430	Sécurité publique	8	9

6500	AMÉNAGEMENT	2	0
6510	Affaires municipales	18	0
6520	Aménagement et développement régional	3	0
6530	Environnement	68	5
6540	Loisirs, chasse et pêche	26	0
6550	Parcs et réserves	1	0
6560	Transport (aérien, ferroviaire, maritime, routier)	5	1
6600	ÉDUCATION	106	29
6610	Commissions scolaires	13	1
6620	Enseignement primaire, secondaire et collégial	27	2
6630	Enseignement supérieur	2	0
6640	Formation professionnelle	16	7
6650	Recherches technologiques ou scientifiques	3	0
6700	RELATIONS INTERNATIONALES	14	1
6710	Ambassades et consulats	6	0
6720	Douanes	0	0
6730	Immigration	10	1

ANNEXE 4

LISTE DES INTERVENANTS

NO.	NOM	ENDROIT
14 0001	Jacques Bernard	Repentigny
14 0002	Gilles Bouchard	Repentigny
14 0003	Robert Toupin	Repentigny
14 0004	À court d'eau	Repentigny
14 0005	Action démocratique	Repentigny
14 0009	Conseil de la culture de Lanaudière	Repentigny
14 0010	Bertrand Gagné	Repentigny
14 0019	Table de concertation groupes de femmes Lanaudière	Repentigny
14 0025	Exécutif des jeunes parti québécois comté L'Assomption	Repentigny
14 0028	Sylvain Lévesque (oral)	Repentigny
90-14-01	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 7	Repentigny
14 0026	Jean-Marie Cossette	Ville des Laurentides
14 0027	Syndicat des producteurs agricoles de Montcalm	Ville des Laurentides
14 0062	Centre de femmes de Montcalm	Ville des Laurentides
14 0034	Jean-Luc Arène	Ville des Laurentides
14 0035	Francois Barthe	Ville des Laurentides
14 0036	André Auger	Ville des Laurentides
14 0040	Pierre Breault	Ville des Laurentides
14 0044	Fondation Bizantine	Ville des Laurentides
14 0112	Beverly Prud'homme	Ville des Laurentides
14 0038	Clément Lévesque (oral)	Ville des Laurentides
90-14-02	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 7	Ville des Laurentides
14 0007	René Côté	Rawdon
14 0029	Association des Diplômés d'outre-mer du Québec	Rawdon
14 0030	Ère de liberté de la région de Lanaudière	Rawdon
14 0032	Conseil national du loisir associatif	Rawdon
90-14-03	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 13	Rawdon

NO.	NOM	ENDROIT
14 0075	Ateliers de la Haute-Matawinie	Saint-Michel
14 0078	Maison Charles-de-Foucauld	Saint-Michel
14 0059	Martin Morin	Saint-Michel
14 0074	Bernard de Valicourt	Saint-Michel
14 0079	Gilles Rivest	Saint-Michel
14 0080	Maison des jeunes (oral)	Saint-Michel
14 0076	Centre arc-en-ci-elles (oral)	Saint-Michel
14 0081	Christian Lamarche (oral)	Saint-Michel
90-14-05	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public :	Saint-Michel
14 0063	André Dupuis	Berthierville
14 0088	Ann Gagnon	Berthierville
14 0024	Groupes de femmes de Lavaltrie	Berthierville
14 0098	Lucien Labbé	Berthierville
14 0090	Déclic (Mme Tougas)	Berthierville
14 0058	Groupe Renée Aubuchon	Berthierville
14 0092	Groupe des femmes d'Autray	Berthierville
14 0061	Yves St-Vincent	Berthierville
14 0091	Yvan Vincent	Berthierville
14 0093	Céline Larocque	Berthierville
14 0086	Yvon Fafard	Berthierville
90-14-06	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 8	Berthierville
14 0006	Gilbert Ampleman	Terrebonne
14 0053	Commission scolaire des Manoirs	Terrebonne
14 0046	Marcel Adam	Terrebonne
14 0051	Roland Rochon	Terrebonne
14 0100	Groupe Hamon	Terrebonne
14 0054	Francois Perrin	Terrebonne
14 0163	Richard Hamaoui	Terrebonne
14 0037	Claude Mabire	Terrebonne
14 0101	Association québécoise pour la défense des droits des retraité(es)	Terrebonne

NO.	NOM	ENDROIT
14 0115	Roch Banville	Terrebonne
14 0154	Pierre Langlois	Terrebonne
14 0170	Jacqueline Ouellette (oral)	Terrebonne
14 0169	Vaisseau d'Or (Daniel Scott) (oral)	Terrebonne
90-14-07	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 12	Terrebonne
14 0016	Jacques Landry	Mascouche
14 0041	Percival Broomfield	Mascouche
14 0042	Gilles Patenaude	Mascouche
14 0043	Club de l'Âge d'or de La Plaine	Mascouche
14 0111	MRC des Moulins	Mascouche
14 0099	Louis Guillemette	Mascouche
14 0117	André Royal	Mascouche
14 0082	Louise Bordonado	Mascouche
14 0140	Huguette D'Amour	Mascouche
14 0114	Stéphane Paré	Mascouche
14 0138	Groupe Hamelin	Mascouche
14 0143	Claude Lauzon (oral)	Mascouche
14 0141	Oneil Lambert (oral)	Mascouche
90-14-08	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 9	Mascouche
14 0045	Société pour animaux St-Martin-Porrès	St-Jean-de-Matha
14 0060	Marcel Allard	St-Jean-de-Matha
14 0125	André Mongeau	St-Jean-de-Matha
14 0077	La vie d'ange (M. Forget)	St-Jean-de-Matha
14 0137	Jocelyne Dupuis	St-Jean-de-Matha
14 0123	Centre au coeur des femmes	St-Jean-de-Matha
14 0147	Chambre de commerce de St-Côme	St-Jean-de-Matha
14 0131	Chambre de commerce de St-Jean-de-Matha	St-Jean-de-Matha
14 0144	Normand Morse	St-Jean-de-Matha
14 0162	Pierre-Michel Gadoury	St-Jean-de-Matha
14 0172	Action écologique (M. Archambault)	St-Jean-de-Matha

NO.	NOM	ENDROIT
14 0145	Bernard Genest	St-Jean-de-Matha
14 0165	Réal Salvas (tourisme) (oral)	St-Jean-de-Matha
90-14-10	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 8	St-Jean-de-Matha
14 0011	Société St-Jean-Baptiste	L'Assomption
14 0014	Groupe ressources Lanaudière	L'Assomption
14 0049	Raymond Langlois	L'Assomption
14 0113	Lucile Lafortune	L'Assomption
14 0096	Ernest Boudreau	L'Assomption
14 0055	Richard Desjardins	L'Assomption
14 0109	Fernand Allard	L'Assomption
14 0164	Marcel Lachance	L'Assomption
90-14-12	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 8	L'Assomption
14 0071	Groupe Gélinas et Marcotte	Le Gardeur
14 0022	Gilles Forest	Le Gardeur
14 0012	Groupe Plouffe et Lapointe	Le Gardeur
14 0157	Julie Langlois	Le Gardeur
14 0095	Commission scolaire de Le Gardeur	Le Gardeur
14 0085	Paul Bourdages	Le Gardeur
14 0174	Ghislaine Bourcier	Le Gardeur
14 0176	Jacques Bellemare	Le Gardeur
14 0186	Yves-Jean Tremblay (oral)	Le Gardeur
14 0185	Pierre Bissonette (oral)	Le Gardeur
90-14-14	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 5	Le Gardeur
14 0033	Solidarbec (Léon Simard)	Charlemagne
14 0182	Conseil des travailleurs(ses) des Lanrentides-Lanaudière	Charlemagne
14 0173	Claude McKenzie	Charlemagne
14 0031	Lise Dufour	Charlemagne
14 0205	Jacques Gagné	Charlemagne
14 0168	Daniel Boulard	Charlemagne
14 0161	André Jacob	Charlemagne

NO.	NOM	ENDROIT
14 0070	Yves Vinet	Charlemagne
14 0064	Robert Sauvé	Charlemagne
14 0118	Jacques Tremblay	Charlemagne
14 0150	Société d'histoire MRC de l'Assomption	Charlemagne
14 0097	Militants souverainistes de Lanaudière	Charlemagne
90-14-16	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 8	Charlemagne
14 0148	Roland Trudel	Saint-Gabriel
14 0171	Les amis de l'environnement de Brandon	Saint-Gabriel
14 0222	Conseil régional de l'environnement de Lanaudière	Saint-Gabriel
14 0201	Christian Bourget	Saint-Gabriel
14 0190	Benoît Michaud	Saint-Gabriel
14 0188	Radio Nord-Joli	Saint-Gabriel
14 0181	La Balise inc.	Saint-Gabriel
14 0213	Michelle Daneau	Saint-Gabriel
14 0221	Centre avec des elles	Saint-Gabriel
14 0208	Luc Dugas	Saint-Gabriel
14 0232	Roger Bastarache	Saint-Gabriel
14 0248	Myriane Bélisle	Saint-Gabriel
14 0226	Conseil régional des loisirs de Lanaudière	Saint-Gabriel
90-14-19	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 2	Saint-Gabriel
14 0050	Noël Lacas	Joliette
14 0013	Nayef Antoine El-Tabbah	Joliette
14 0167	Syndicat employés CHRDL	Joliette
14 0202	Pauline Landry	Joliette
14 0194	Nicole Coulombe	Joliette
14 0239	René Georges Ménard	Joliette
14 0199	Groupe Thériault-Darrieux	Joliette
14 0158	Fernand Ménard	Joliette
14 0240	Association touristique de Lanaudière	Joliette
14 0230	Les Petits pas Jacadiens	Joliette

NO.	NOM	ENDROIT
14 0189	Rolland Harnois	Joliette
14 0207	Société des logements populaires de Lanaudière	Joliette
14 0195	Association rég. de commissariats industriels Lanaudière	Joliette
14 0214	Table multisectorielle de la famille de Lanaudière	Joliette
14 0151	Donald Gaudreault	Joliette
14 0209	Coopération de développement régionale de Lanaudière	Joliette
14 0121	Coalition arc-en-ciel des horticulteurs prof. Lanaudière	Joliette
14 0089	CREDIL	Joliette
14 0107	Jean-Guy Saint-Arneault	Joliette
14 0196	Table concertation personnes handicapées Lanaudière	Joliette
14 0129	Synd. de l'emploi et immigration du Canada de Lanaud.	Joliette
14 0235	Cégep Joliette-De Lanaudière	Joliette
14 0177	Groupe Martineau	Joliette
14 0218	Conseil régional de développement Lanaudière	Joliette
14 0152	Commission scolaire l'Industrie	Joliette
14 0216	MRC Joliette	Joliette
14 0149	Groupe Laurendeau-Lauzon	Joliette
14 0212	Corporation de dével. économique régional de Joliette	Joliette
14 0156	Patrick Lagarde	Joliette
14 0178	Société nationale des Québécois(es) de Lanaudière	Joliette
14 0136	Changement global	Joliette
14 0197	Régie régionale de la santé	Joliette
14 0179	Fédération UPA Lanaudière	Joliette
14 0132	Pastorale sociale du diocèse de Joliette	Joliette
14 0198	Confédération des syndicats nationaux de Lanaudière	Joliette
14 0229	Association des citoyens(nes) du Grand Joliette	Joliette
14 0215	Option famille	Joliette
14 0193	Conseil régional du parti québécois de Lanaudière	Joliette
14 0133	Martin-Éric Racine	Joliette
14 0153	Paul-Gérard Lavallée	Joliette

NO.	NOM	ENDROIT
14 0210	Municipalité St-Liguori	Joliette
14 0155	Départ. sciences humaines - polyvalente Thérèse-Martin	Joliette
14 0160	Yvan Joyal	Joliette
14 0231	Paul-André Viau (oral)	Joliette
14 0253	Ahmad Sobo (oral)	Joliette
14 0252	Françoise Mondor (oral)	Joliette
90-14-21	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 1	Joliette
90-14-21	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 8	Joliette
90-14-22	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 0	Joliette
90-14-23	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 6	Joliette
90-14-24	Nombre d'intervenants à la période de questions orales du public : 4	Joliette

Par erreur, les numéros 122, 130 et 192 n'ont pas été attribués à aucun intervenant.

POUR DÉPÔT SEULEMENT	
14 0048	Pierre Lebeau
14 0021	Claude Denis
14 0015	L'Oasis du Vieux-Palais de L'Assomption
14 0023	Paul Grenier
14 0047	Normand Caliméro Montminy
14 0039	Léon Jacques
14 0017	Jean-Luc Charbonneau
14 0066	Philippe Bélanger
14 0020	Anusateck
14 0008	Normand Bergeron
14 0065	Groupe Chaussé et Cardinal
14 0067	Maison jeunes Sens unique
14 0068	Hélène Leclerc
14 0069	Carmen Armano
14 0057	Lise Boivin
14 0018	Aline Boisvert
14 0052	Gaston Perron
14 0072	William Foyle
14 0073	Maurice Boulanger
14 0102	Syndicat de l'enseignement des Moulins
14 0110	Gilberte Limoges
14 0108	Jean Hermen
14 0119	Association des gens d'affaires de La Plaine
14 0116	Sylvain Lachance
14 0124	Claudette Brisebois
14 0135	Comité jeunesse du Bloc Québécois
14 0134	Maurice St-André
14 0128	Normand Pigeon
14 0127	Jean-Mari De Blois
14 0146	Robert Désautels

POUR DÉPÔT SEULEMENT	
14 0104	Groupe Joly-Quenneville
14 0142	Michel Arsenault
14 0159	Richard Grenon
14 0126	Jacques Valois
14 0250	Centre Lanaudière d'emploi femmes
14 0183	Groupe Bourgault-Drolet
14 0184	Henrietta Picard
14 0233	Bernard Gaudet
14 0234	Roch St-Georges
14 0238	Simon Blanchard
14 0237	Marcel Lanctôt
14 0236	Groupe des "Sans"
14 0180	S.V.H. Martin
14 0187	Syndicat des enseignants de Lanaudière
14 0191	Aurélien Boisvert
14 0220	Jean-Guy Meagher
14 0219	Corporation développement économique Matawinie
14 0204	Jean-Claude Desrosiers
14 0203	Martial Berriault
14 0223	Péri-né
14 0206	Comité de parents de la commission scolaire de l'Industrie
14 0242	Benoît Bélanger
14 0200	Vincent Beauregard
14 0175	Yves Lavoie
14 0247	Michel Lachapelle
14 0246	Steve Brisson
14 0249	Normand Martin
14 0227	Constructor professionnels affiliés
14 0225	Pierre Ducharme
14 0245	Jacques A. Richard

POUR DÉPÔT SEULEMENT	
14 0243	Groupe Carbonneau
14 0244	Académie Antoine-Manseau
14 0241	Centre de femmes Marie Dupuis
14 0254	ACEF de Lanaudière
14 0083	Mario L. Aversa
14 0084	Roger Richard
14 0228	Serge Duchesne
14 0166	Pierre Sligting
14 0094	Luc Létourneau
14 0217	Guy Poirier
14 0105	Marcel Cusson
14 0224	Jean-François Lebel
14 0139	Carole Lepage
14 0106	Alain Gervais
14 0256	Guy Lafleur
14 0255	Germain Drainville
14 0211	Regroup. des garderies sans but lucratif de Lanaudière
14 0056	Lucie Gratton et Luc Fournier
14 0103	Gilles Turgeon
14 0087	Daniel Gingras
14 0120	Lucie Neveu
14 0251	Ville de Repentigny

Le présent document a été préparé par la
COMMISSION DE LANAUDIÈRE
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.
ISBN 2-550-24169-X